

190<sup>e</sup> session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL  
Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022  
Le Louverain

PROCÈS-VERBAL

---

PRÉSIDENTE Mme Esther Berger

VICE-PRÉSIDENTE M. Laurent Widmer

La présidente salue officiellement la présence de :

**Pour la presse :**

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds  
M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet  
M. Nicolas Meyer, Réformés  
M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant (dès 13h)  
M. Lucas Vuilleumier, Protestinfo

**Députés à voix consultative**

Église catholique romaine : MM. Vincent Marville et François Perroset (présent l'après-midi)  
Église catholique chrétienne : M. Nassouh Toutoungi (matin et début après-midi)  
Armée du Salut : M. Jean-Daniel Egger  
Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)  
Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

**Invitées présentes**

Mme Ruth Pfister, Église évangélique réformée de Suisse (prise de parole à 10h45)  
Mme Marie-Louise Hoyer, vice-présidente du Conseil du Synode jurassien

41 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués.  
37 députés et suppléants sont présents le matin et 35 l'après-midi, puis 34.

Ordre du jour

08h15 Ouverture de la session

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants
2. Élections complémentaires : Synode missionnaire (2 suppléants)  
Conseil synodal (1 laïc)  
Commission d'examen de la gestion (3 laïcs)
3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2021
4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport annuel 2021

5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Projection EREN2023
  6. Rapport n°4 du Conseil synodal : Modification du Règlement général de l'EREN – destitution d'un membre de l'exécutif cantonal et d'un membre d'un Conseil paroissial dans une fonction électorale
  7. Rapport n° 5 du Conseil synodal : Motion des Hautes Joux concernant la réforme du Synode (187-I)
  8. Rapport n°6 du Conseil synodal : Motion du Val-de-Travers concernant le Fonds immobilier (184-G)
  9. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Structure de l'administration et des Services cantonaux de l'EREN
  10. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Consultation des Services cantonaux suite au rapport de la Commission synodale de décembre 2021
  11. Rapport d'information n°9 du Conseil synodal : Plateforme Recherche et développement
  12. Rapport d'information n° 10 du Conseil synodal : Bénédiction de mariage pour tous les couples mariés
  13. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode
  14. Remerciements au conseiller synodal sortant, M. Adrien Bridel
  15. Divers
- 11h00 Culte
- 12h15 Repas
- 13h30 Reprise de la session
- 17h00 Fin de la session

#### Ouverture de la session

À 08h15 la présidente ouvre la 190<sup>e</sup> session du Synode.

M. Johann Robert, député laïc de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, prie pour le déroulement du Synode.

#### 1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :

##### a) Nouveaux députés :

Christophe Allemann, député ministre, paroisse de Val-de-Ruz (anc. suppléant)

Marc Rufener, député laïc, paroisse du Val-de-Travers  
Stéphanie Wurz, députée ministre, paroisse des Hautes Joux (anc. suppléante)

**b) Nouveaux suppléants :**

Marianne Chappuis, suppléante ministre, paroisse de Neuchâtel  
Isabelle Hervé-Lozeron, suppléante ministre, paroisse de Val-de-Ruz

- ❖ Le Synode valide les élections complémentaires de députés à l'unanimité

**2. Élections complémentaires**

**Synode missionnaire** (2 suppléants) : aucun

**Conseil synodal** (1 laïc)

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Le Bureau du Synode, le Conseil synodal et la CEG ont planché sur une procédure que nous souhaitons vous présenter. Suite à la démission de M. Adrien Bridel que le Bureau du Synode a reçue le 12 mars 2022, nous aurons en décembre à élire un nouveau membre au Conseil synodal. Je vais vous lire la procédure que nous avons élaborée et, par avance, je m'excuse si c'est un peu long, mais il est important que vous entendiez l'entier de notre réflexion.

**Procédure pour l'élection des membres du Conseil synodal**

*Généralités :*

La fonction de conseiller-ère synodal-e comporte de hautes responsabilités qui requièrent des compétences spécifiques et un engagement particulier au service de l'Église. Le poste est indemnisé à hauteur de 20% d'un salaire ministériel au maximum des hautes-paies (sauf pour le président). Pour les conseillers-ères ministres exerçant une charge en paroisse, une décharge de 20% du temps de travail est accordé.

Bien qu'il s'agisse d'une fonction élective du Synode, il convient que les candidats aux sièges du Conseil synodal puissent être évalués avec soin par un organe compétent qui puisse les recommander en toute transparence lors de l'assemblée synodale qui les élit. La procédure ci-dessous vise à permettre au Synode d'élire en toute transparence et en adéquation avec les exigences requises à l'exercice de cette fonction.

*Procédure :*

1. Le Conseil synodal et le Bureau du Synode sont informés de la démission d'un-e conseiller-ère synodal-e au moins six mois à l'avance selon la décision du Synode.
2. Au moins quatre mois avant l'élection, le Conseil synodal établit, selon les sièges à pourvoir, une recommandation concernant les compétences manquantes au sein du collège et ses besoins en lien avec les dicastères du Conseil synodal vacants.

En début de législature, le Conseil synodal établit également un profil global du Conseil synodal et donne ses recommandations en lien avec les dicastères à pourvoir et les fonctions occupées jusqu'ici par des membres du Conseil synodal qui se représentent à l'élection. Le Conseil synodal transmet ses recommandations au Bureau du Synode, par sa présidence.

3. Le Bureau du Synode rend ensuite public sur le site internet de l'EREN les considérations du Conseil synodal et les profils établis et fait l'appel d'offre pour les sièges vacants. Il

en informe spécifiquement par mail : les présidents-es de paroisses, les modérateurs, les secrétariats et tous les membres du Synode.

4. Dans l'appel d'offre, le Bureau du Synode demande aux candidats une biographie, une lettre de motivation détaillée avec photo, un CV et une liste d'au moins 3 personnes de recommandation. Il sera précisé aux candidats que la biographie, la lettre de motivation et la photo seront rendus publics, dans le cadre des documents de préparation du synode, sur le site internet de l'EREN et envoyés à tous ceux qui reçoivent les dits documents.
5. Les candidatures doivent être déposées au moins un mois et demi avant la session synodale de l'élection afin que le secrétariat puisse intégrer les éléments publics à l'envoi des documents du Synode.
6. Le Bureau du Synode constitue un comité des candidatures composé d'au moins trois de ses membres, dont le-la président-e. Le comité établit un rapport (qui sera oral au Synode) visant à informer le Synode de l'analyse qu'il a faite des candidatures. Ce rapport évalue les compétences des candidats et leur adéquation avec le-s profil-s établi-s par le Conseil synodal. En principe, le comité ne fait pas formellement de recommandation de vote pour garantir l'autonomie du Synode. Néanmoins, il donne ses conclusions honnêtement sur l'adéquation entre les personnes et les recommandations du Conseil synodal.
7. Lors de la session synodale où ont lieu les élections (ou du Synode électif en début de législature), les candidats se présentent oralement, puis sortent. Le-la président-e du Synode lit le rapport du comité des candidatures. La discussion sur les candidatures se fait hors de la présence des candidats de même que les élections (y compris lors du Synode électif pour l'ensemble des candidats à l'élection ou à la réélection). Le huis-clos peut être proposé, si besoin. Les membres du comité des candidatures répondent aux questions.
8. En règle générale, la procédure ci-dessus est valable tant pour les ministres que les laïcs, sachant que le Règlement général détermine le nombre de sièges ministres et laïcs. La candidature à la présidence y est soumise également.

Par cette procédure, le Conseil synodal et le Bureau du Synode ont à cœur de montrer l'importance pour notre Église d'être conduite par un exécutif compétent et motivé. Cette procédure devrait permettre un vrai choix du Synode face aux candidats, qu'il y en ait plusieurs ou un seul. De l'avis unanime du Conseil synodal et du Bureau du Synode, il vaut mieux maintenir un siège vacant quelque temps que d'élire par défaut pour combler un vide.

Discuté le 9 mars 2022 par le Conseil synodal et le Bureau du Synode

Discuté le 18 mars 2022 par la CEG

Les modifications de la CEG ont été transmises au Conseil synodal du 23 mars 2022

Version du 04.04.2022, finalisée par le Bureau du Synode et le Conseil synodal

Voilà pour la procédure d'une future élection au Conseil synodal. Est-ce que vous avez des remarques par rapport à ce que je viens de vous lire ?

**Mme Françoise Dorier**, paroisse de la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je me pose la question concernant la biographie en ligne sur le site de l'EREN, par rapport à la protection des données. J'ai une réticence à ce niveau-là.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

C'est un point dont nous avons discuté et que nous avons dû débattre parce que justement nous nous sommes posé cette question de la protection des données. Nous nous sommes rendu compte que conseiller synodal, c'est un poste visible et où on ne peut pas faire semblant, c'est la vitrine de notre EREN. Il y a de toute façon des biographies de tous les conseillers synodaux de toutes les Églises qui sont sur les sites des différents organes. La question est que cela va être dans les documents du Synode. Les personnes qui vont voir les documents du Synode auront accès à cette biographie. Il n'est pas prévu qu'elle soit mise en première page du site de l'EREN. D'autre part, il n'y a pas de problème de protection des données si c'est un poste électif, et que l'information a été donnée par avance. Si quelqu'un ne veut pas être exposé, il ne faut pas se présenter au poste de conseiller synodal.

Le Conseil synodal va devoir rapidement se mettre en marche et, comme vous le savez, les candidatures spontanées ne sont pas légions. Cette procédure simplifiée également le travail du Bureau du Synode, qui est en charge de la repourvue des postes, de savoir ce qu'il est bon de chercher et comment toucher les personnes pour les encourager à se présenter à ce poste à responsabilités.

Formellement, nous n'avons pas à voter cette procédure puisqu'elle ne s'ajoute pas, dans un premier temps du moins, au Règlement. On verra à l'usage s'il faut la mettre dans le toilettage d'EREN2023. Mais j'ai quand même envie de vous demander votre aval pour que le Bureau du Synode et le Conseil synodal se lancent dans cette procédure.

❖ Vote sur la procédure : acceptée par 29 oui, 0 non et 7 abstentions

#### **Commission d'examen de la gestion (3 laïcs)**

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Dans les surprises pour ce Synode, vous avez vu, dans un mail que je vous ai adressé au nom du Bureau du Synode, que nous nous retrouvons avec une Commission d'examen de la gestion inexistante, suite à la démission des trois membres laïcs. Le Règlement stipule que la Commission d'examen de la gestion ne peut pas siéger en dessous d'un quorum de la moitié de ses membres, ce qui si elle est complète, comprend cinq membres, donc 2,5 membres pour le quorum. Actuellement il n'y a plus que deux membres, qui plus est des membres ministres. Il faut nommer, parmi vous, trois députés laïcs. J'avais peut-être un peu naïvement espéré que mon mail réveillerait quelques vocations, ce qui jusqu'à présent n'a pas été le cas. C'est pourquoi je demande maintenant aux députés présents si, parmi vous, il y a des députés qui, sensibilisés par le rôle de la Commission d'examen de la gestion, souhaitent se présenter.

**M. Constantin Bacha**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Cela m'interroge que trois membres laïcs démissionnent, est-ce que c'est un pur hasard ou y a-t-il des raisons qu'on doit regarder ensemble ?

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

A priori, et je parle sous le contrôle de deux des trois députés, la Commission d'examen de la gestion est une commission qui demande beaucoup de travail et qui demande un engagement certain et des compétences. Les trois membres démissionnaires n'ont pas démissionné à cause de difficultés internes à la Commission d'examen de la gestion. Une des démissions est générale puisque la personne démissionne aussi de la députation. Les deux autres personnes ont démissionné en disant qu'elles n'ont pas les épaules pour porter la Commission d'examen de la gestion dans les conditions actuelles. Les compétences requises sont certes des compétences en gestion, mais aussi des compétences réglementaires, humaines, il s'agit aussi de dialoguer avec le Conseil synodal par rapport à des dossiers qu'il nous présente et par rapport à sa gestion générale de notre Église. Donc il y a certes la question financière mais pas que.

**Mme Delphine Collaud**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

J'ai pensé à quelques personnes de l'Entre-deux-Lacs, mais je n'ai pas encore eu le temps de les contacter. Je sais qu'il faut être membre du Synode. Cela demande, à mon avis, des compétences très particulières et je ne sais pas si certains députés les ont. Probablement que certaines personnes, dans les paroisses, ont ces compétences, mais elles doivent être nommées et c'est toute une procédure. Est-ce qu'on doit forcément les trouver aujourd'hui ? Des gens qui le feront par gentillesse mais qui n'auront pas forcément les compétences, mais peut-être que oui. Ou est-ce qu'on a un délai jusqu'en décembre pour trouver les bonnes personnes ? Cela me semble étonnant qu'on doive choisir tout de suite.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Je vous rappelle que la Commission d'examen de la gestion nous fait des rapports pour les comptes et bilan, pour le rapport annuel du Conseil synodal, pour le budget qui doit être voté en décembre. Elle suit également au quotidien, ou presque, la gestion générale du Conseil synodal et donc, une Église sans Commission d'examen de la gestion, comme c'est le cas aujourd'hui, est une Église où le Conseil synodal n'a plus aucun organe partenaire de dialogue et vers qui se tourner en cas de question réglementaire. D'autre part, les députés et les membres de l'Église n'ont plus d'organe qu'ils peuvent interpeller s'ils voient une difficulté dans la gestion du Conseil synodal.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je prends la parole, en tant que ministre, pendant que les laïcs réfléchissent à leur éventuel engagement. J'aurais une demande, dans un esprit de reconnaissance et de remerciement pour le travail de la Commission d'examen de la gestion, qu'on rappelle les noms des personnes restantes et sortantes.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Au nom du Bureau du Synode et du Synode, je remercie et salue les membres démissionnaires présents, M. Johann Robert et Mme Barbara Weiss et Mme Solange Platz qui est absente, le président, M. Zachée Betche et le membre ministre M. Pascal Wurz.

Chers députés laïcs, à vous la parole. Comment voyez-vous et pensez-vous les choses ? Chers membres et ex-membres de la Commission d'examen de la gestion, est-ce que vous avez un commentaire à faire, un encouragement à donner ?

**Mme Catherine Bosshard**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Au vu de la situation, je me pose une question, est-ce possible aujourd'hui de nommer des personnes pour une année jusqu'à juin 2023, ce qui permettrait de trouver les personnes très qualifiées dans ce laps de temps ?

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Effectivement, le mandat prend fin en juin 2023. Le Synode électif aura lieu en août 2023.

**M. Pierre Laurent Dakouri**, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Vu la situation difficile de la Commission d'examen de la gestion, ne serait-il pas indiqué que le président vienne expliquer les choses pour encourager les laïcs ?

**M. Zachée Betche**, président de la Commission d'examen de la gestion

Bonjour à chacun. J'aimerais motiver les laïcs. La CEG fait un travail remarquable dans cette Église. Nous avons besoin de toute urgence de personnes qui accepteraient de lire les pv, de travailler en équipe, d'accompagner le Conseil synodal. Voyez-vous, si aucune décision n'est prise ce matin, rien ne se passera. Je suggère que quelques laïcs volontaires se lèvent pour travailler au moins pour une année. Le but est la motivation.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Lorsqu'il parle de la lecture des pv, ce ne sont pas les pv du Synode, mais ce sont bien la lecture des pv des séances du Conseil synodal. Comme la Commission d'examen de la gestion examine la gestion du Conseil synodal, elle est le seul organe de l'Église, du Synode qui a le droit d'avoir un regard sur l'entier des discussions du Conseil synodal sauf celles qui sont à huis-clos.

**M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal**

Je profite de vous dire bonjour. C'est très difficile dans l'instant de prendre une telle décision, il y a des enjeux à cela. L'enjeu principal étant que nous n'aurons pas d'organe de surveillance pour l'établissement du budget si au moins une personne laïque n'est pas élue aujourd'hui. Si une personne laïque est élue, la CEG, telle qu'elle est aujourd'hui, peut continuer de siéger. C'est peut-être cela l'enjeu.

Ce que je pense maintenant, c'est qu'il vous faudrait la pause de midi pour pouvoir en discuter entre vous, parce que sinon, dans cette configuration-là, il n'y a pas de possibilité. La personne qui s'engage aujourd'hui, ne s'engage que jusqu'à la fin de la législature, donc on est pour une personne qui vient en appui, en soutien et qui même si elle ne se sent pas, comme on le dit souvent, "digne et capable", néanmoins elle le sera par la recommandation des autres. Je pense qu'une personne pourra être sollicitée parmi vous et la pause de midi sera salutaire à cela. Je propose donc à la présidente du Synode de reprendre cette élection plutôt en début d'après-midi, soit à un autre moment. Il faut une personne pour que la Commission puisse continuer son travail jusqu'à la fin de la législature. Sinon, vous faites entièrement confiance au Conseil synodal jusqu'en décembre pour l'établissement du budget car il n'y aura pas d'organe de surveillance.

**Mme Esther Berger, présidente du Synode**

J'espère que cette précision est motivante. Je vous souhaite déjà un bon appétit qui j'espère ne sera pas plombé par la peur que quelqu'un vienne vous poser la question. Je rejoins l'affirmation qu'il y a parmi vous des personnes tout à fait dignes et capables d'être membres de la CEG. C'est vrai que, sans vous mentir, c'est un gros boulot qui prend du temps, qui prend vraisemblablement aussi la tête un bon moment, mais c'est aussi un travail au service de votre Église, et qui à mon sens est motivant de voir les coulisses du Conseil synodal. Êtes-vous d'accord avec cette proposition de reprendre la question en début d'après-midi ? Oui, tout le monde est d'accord. Je vous remercie pour votre participation à ce débat, et merci par avance à la personne qui osera relever le défi.

(Reprise de la discussion durant l'après-midi)

**Mme Esther Berger, présidente du Synode**

Je vous ai demandé de réfléchir à la chose, sachant qu'il nous faut au minimum une personne mais que trois seraient le nirvana. On vous demande un engagement de 12 à 15 mois, le temps d'arriver au Synode électif d'août 2023.

Est-ce qu'il y a des candidats ?

Les trois députés suivants sont candidats :

Pierre Laurent Denis, de la paroisse de La BARC

Dominique Jan Chabloz, de la paroisse du Val-de-Travers

Catherine Bosshard, de la paroisse de Neuchâtel

35 bulletins sont délivrés :

- Pierre Laurent Denis obtient 34 voix
- Dominique Jan Chabloz obtient 35 voix
- Catherine Bosshard obtient 35 voix

### 3. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2021

**M. Jacques Péter, rapporteur**

Mesdames et Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, tout d'abord un cordial bonjour. Une fois de plus, le Conseil synodal nous fait le même coup. Il présente des budgets déficitaires puis des comptes nettement meilleurs. En plus de ça, il continue avec sa politique d'écureuil en créant des réserves et en n'en faisant rien. Alors restons calme et prenons les choses d'une autre manière, puisqu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Le Conseil synodal a fait un choix. Il a fait le choix de présenter des comptes déficitaires alors qu'il aurait pu présenter des comptes équilibrés. Prenons quelques éléments. Nous présentons aujourd'hui un compte déficitaire d'environ CHF 400'000.-. Pourquoi CHF 400'000.- ? La baisse de la contribution ecclésiastique liée au covid a été plus importante que ce qu'on pensait. Nous l'avons annoncé, si en tant que paroisse vous avez été impacté sur vos comptes 2020, de par le système de perception de la contribution ecclésiastique, au niveau cantonal, il fallait s'attendre à cette baisse en 2021, en espérant qu'en 2022 la situation sera différente. Cette baisse est équilibrée par un certain nombre d'économies liées au covid, de situations, de projets qui n'ont pas été mis en place.

Ce qui est aussi incompressible, c'est la politique RH. Est-ce qu'on imagine, quand on présente des comptes, qu'il y aura des trous dans le tableau des postes ou est-ce qu'on met les postes tous occupés au moment où on fait le budget ? En sachant qu'avec les délais entre deux engagements, avec les délais de repourvues, et selon les comptes depuis 2017, il y a une économie d'environ CHF 300'000.- à CHF 400'000.- par année, ce chiffre est relativement stable. Donc nous aurions pu présenter, en fonction de ces éléments, des comptes équilibrés. Nous ne l'avons pas fait parce que nous avons envie de construire et d'aller de l'avant et pas d'attendre encore six mois. Bien évidemment, je comprends les personnes qui ont le sentiment qu'on fait toujours la même chose. On met des réserves et on n'en ressort pas. Les deux réserves que nous avons créées ont un but bien précis. Nous avons envie, non pas de garder cet argent, mais de le dépenser pour ce à quoi il est prévu.

1. Les bâtiments. Nous avons un certain patrimoine immobilier qui n'a pas été évalué depuis 15 ans. Si nous voulons avoir une analyse un peu plus claire, de savoir si oui ou non ces prochaines années on pourrait imaginer que ce patrimoine immobilier nous rapporte plus que 7 EPT, voire vendre certains immeubles et amener de l'argent frais sur des projets ? Nous avons besoin d'une analyse très claire sur notre patrimoine immobilier d'aujourd'hui, y compris le patrimoine immobilier des paroisses. Nous sommes une seule et même Église. Cette volonté a été expliquée aux présidents de paroisse lors de la rencontre des présidents que nous avons eue il y a quelques temps.

2. Le fichier informatique. On en parle depuis des années de ce fichier qui ne convient à personne et pour lequel personne n'a le courage de dire stop. Un projet, relativement bien ficelé, datant de 2017, n'a pas été retenu, pour un montant d'environ CHF 300'000.-. Aujourd'hui, nous nous posons la question, avec les deux autres Églises sœurs, si nous pourrions créer un fichier commun, pour diminuer les frais. Un système informatique que nous pourrions choisir, utiliser, en tout cas au niveau du fichier, entre les 3 Églises. L'autre élément est que nous ne pouvons pas imaginer un fichier de notre Église si nous n'allons pas vers les paroisses pour discuter de leurs besoins. Cette demande a été faite aux présidents de paroisse, avec un délai pour dire qui serait intéressé à participer à ce groupe de travail. Sur les 9 paroisses, au délai qui était fixé au 30 mai, et j'espère qu'il y a simplement du retard, une seule a donné réponse.

Nous avons envie d'aller de l'avant, nous pouvons vous garantir que ces deux réserves, ce n'est pas pour mettre les noisettes au fond d'une cachette, mais c'est pour aller de l'avant. Merci de votre attention.

**M. Johann Robert**, Commission d'examen de la gestion

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, cher-e-s ami-e-s, la Commission d'examen de la gestion s'est penchée sur les comptes lors de sa séance du 6 mai, à laquelle ont pris part MM. Jacques Péter, Conseiller synodal, Alain Montandon, responsable de la comptabilité depuis novembre 2021, Denis Jeanneret, secrétaire général sortant, accompagné de Mme Corinne Burgener, nouvelle secrétaire générale. La CEG a constaté le bon suivi des comptes et la maîtrise des charges de notre institution. Bien que les

effets de la pandémie se ressentent sur l'évolution (défavorable) des versements de la contribution ecclésiastique, les résultats des comptes annuels de notre institution sont une nouvelle fois meilleurs que le prudent budget que le Synode a accepté en mars 2021. La CEG remercie l'administration et le Conseil synodal pour son attention aux comptes et à leur établissement.

Globalement, il n'y a guère d'évolutions fondamentales dans les comptes 2021. La CEG souhaite toutefois revenir sur 2 éléments du commentaire de présentation : 1. La question du déséquilibres budget/comptes et la compensation du déséquilibre structurel, 2. La question de l'utilisation des réserves.

Tout d'abord, le commentaire sur les comptes en page 1 du document de présentation, en particulier le 1er paragraphe ressemble à s'y méprendre au commentaire sur les comptes 2020. Nous relevons que le fait que les résultats comptables, chaque année, meilleurs que prévu cache la réalité du déséquilibre structurel est la conséquence de la présentation de budgets très prudents. Oui, déséquilibre structurel il y a, compte tenu de la baisse régulière de la contribution ecclésiastique, cependant, il faut relever aussi qu'il existe un déséquilibre entre budget et comptes. Le budget présenté est toujours prudent, tenant compte par exemple d'un effectif du personnel complet, alors qu'il y a chaque année et de manière assez régulière des vacances de postes pour un montant de l'ordre de CHF 300 à 400'000.- par an (selon les chiffres entre 2015 et 2021). Il sera bon de se rappeler à l'avenir que le budget tel qu'il est présenté n'est pas un bon outil pour faire des choix.

Les ventes d'immeubles et les legs n'expliquent donc pas complètement la différence entre le budget et les comptes présentés. Si l'on fait l'exercice pour 2021, en enlevant les éléments exceptionnels (CHF 450'000.- de legs, CHF 225'000.- de ventes immobilières et CHF 460'000.- de résultats extraordinaires ; tous ces éléments étant passé en réserve), le résultat présenterait un déficit d'environ CHF 650'000.-. Les legs et la vente de biens immobiliers améliorent donc les comptes 2021 d'environ CHF 160'000.- dans les faits. Le reste de la différence provient des charges de personnel moins élevées, d'autres activités qui n'ont pas eu lieu comme les émissions sur Canal Alpha ou Église et société et de la différence sur la contribution ecclésiastique.

Le deuxième point que nous souhaitons relever concerne les réserves comptables. Elles sont utilisées très largement dans notre Église : en 2021, CHF 946'000.- ont été passés en réserves. Depuis 2015, en tenant compte des variations de provisions et de réserves, plus de CHF 3 mio. ont été mis comptablement de côté. C'est une belle politique de l'écureuil. L'inconvénient, étant donné le fait que les règles d'utilisation de ces réserves ne sont pas clairement définies, c'est que l'on ne sait pas comment réellement les utiliser. Si l'on reprend l'image de l'écureuil, c'est comme s'il cache ses noisettes et ne retrouve pas sa cache quand il a faim. Nous invitons donc à nouveau vivement le Conseil synodal à fixer les règles de constitution et de dissolution des réserves avant que l'institution meure sans avoir eu le temps de les utiliser.

Le Synode doit aussi s'investir à l'avenir pour donner des orientations au Conseil synodal concernant la politique budgétaire. Chères/chers collègues députés, si le Synode souhaite que le budget soit plus proche de l'expérience statistique et moins prudent, il est nécessaire que vous vous prononciez sur la part de risque financier que le Synode accepterait si le budget était dépassé, par exemple.

Enfin, pour terminer sur une note plus positive, la CEG relève que, depuis 2015, les fonds propres au bilan de notre Église sont stables, aux alentours de CHF 21mio, correspondant à 2/3 du bilan (hors fonds étrangers sous gestion), ce malgré les déficits annoncés. Les montants mis en réserve les ont compensés. C'est là que les ventes d'immeubles et surtout les dons ou legs extraordinaires compensent le déséquilibre structurel, mais quand c'est si régulier, est-ce encore

extraordinaire ? Depuis 2015, notre institution n'a donc pas perdu de substance au niveau comptable. Il faut le dire.

Nous vous remercions de votre attention et vous recommandons d'approuver les comptes 2021.

Discussion sur l'entrée en matière

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Je remercie la CEG pour son rapport qui soulève deux questions. L'une appartient au Synode et l'autre au Conseil synodal.

L'Église a fait, il y a un certain nombre d'années, le choix d'une comptabilité analytique. Donc, quand nous élaborons un budget, les EPT, donc les forces vives, sont classés par secteur. Le fait de tenir compte de ces 3 à CHF 400'000.- d'économie prévisible, c'est beaucoup plus simple dans une comptabilité financière. Mais où mettre, pour ne pas donner le sentiment aux personnes en place, l'économie dans une comptabilité analytique ? Si le Synode dit, ok on le met quelque part, il faut qu'il soit derrière le Conseil synodal pour expliquer aux collaborateurs que c'est un acte technique et qu'il n'y a pas une volonté de diminuer les postes ou de bloquer les postes quand ils se libèrent. Il y a un choix que le Synode doit assumer. Le Conseil synodal ne l'assumera pas car il a la responsabilité de la gestion mais pas la responsabilité de la politique globale. Ça c'est votre question, réponse peut-être pour le budget 2023, peut-être avant, mais si on avait un avis de ce Synode avant l'élaboration du budget, cela me rendrait bien service, merci.

Concernant les fameuses règles de réserves, quand on est élu à un poste électif, quand on est engagé dans un emploi, on prend le passif et le positif de nos prédécesseurs. Un certain nombre de règles, par exemple sur la vente d'immeubles, ont été mises en place et nous posent aujourd'hui problème. Nous n'avons pas encore eu le temps, avec le volume de choses à clarifier, de revenir là-dessus. On sait comment on met l'argent de côté mais on ne sait pas comment on le ressort. C'est bel et bien la raison pour laquelle les deux réserves dont on vous parle, seront dotées, avec l'accord de KPMG, d'un règlement expliquant aussi le but, la dissolution et comment on utilise cet argent. Il y a de nombreuses réserves où l'ensemble des règlements doivent effectivement être vus. Le Conseil synodal n'a pas fait son travail jusque-là mais il va le faire.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Est-ce que vous avez compris la question qui nous est posée ? Moi j'ai un peu de mal, je l'avoue. Je comprends bien que si on dit aux gens qu'on a économisé sur vos postes tant et tant parce que vous n'avez pas été tous pleinement là, on peut en arriver à se dire que l'Église s'enrichit sur le dos des permanents. Néanmoins j'ai du mal à imaginer que mes collègues aient cet état d'esprit là.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Je prendrai l'exemple le plus simple. J'ai souhaité que dans le budget, à côté des traitements et charges, soient toujours mis les EPT. Prenons l'exemple des paroisses. Il y a, au budget 2022, 28.25 postes pour un montant de CHF 3.5 mio de dépenses. Ces 28.25 postes sont garantis par le règlement et selon le tableau des postes que vous avez voté et cela va nous coûter CHF 3.5 mio. Si on décide d'enlever les CHF 400'000.- sur les paroisses, peu importe parce qu'on est dans de la théorie, on aura toujours 28.25 postes pour une charge seulement de CHF 3.1 mio. Il faudra l'expliquer parce qu'il y a les personnes qui lisent les budgets en diagonale mais il y a celles qui prennent leur calculatrice.

**M. Johann Robert**, Commission d'examen de la gestion

Une précision pour qu'on comprenne bien les choses. Au sein du Synode on prend souvent des décisions par rapport au budget. Quand on nous présente un déficit de CHF 1 mio, on va dire qu'on doit réduire les charges et ce seront les charges de personnel. Si, pendant 10 ans, vous avez CHF 300'000.- de charges de personnel en moins qui sont liées à des vacances de postes, qui arrivent régulièrement, et c'est la vie d'une institution, d'une entreprise, on va peut-être prendre des décisions sur cette base en disant qu'avec CHF 1 mio de déficit, on va réduire un peu le

budget et enlever 3 postes. Mais dans la réalité, jusqu'où finalement est-ce qu'on est d'accord de dire que notre budget est déficitaire, sans prendre de mesures ? Parce que si on a CHF 1 mio et qu'on va réduire de 3 postes, mais qu'à la fin il n'y a que CHF 300'000.-, c'est dommage pour les 3 postes. Il faut être conscient de ces choses. Alors soit le Synode accepte cette manière de faire ou soit on fait comme avant en étant conscient que, pratiquement d'avance, les comptes seront meilleurs de CHF 300'000.- que le budget présenté. Souvent on utilise le budget comme outil de choix alors que le budget est super prudent et qu'on va casser des œufs alors qu'il n'y a pas besoin.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Nous sommes en train de discuter sur le plan des finances d'un sujet sur lequel le Synode est extrêmement sensible, c'est la desserte et le tableau des postes. Ce qui me frappe, dans la vie du Synode, c'est la volonté de maintenir le tableau des postes. On a cette discussion depuis presque 2 législatures, jusqu'à aujourd'hui. Les arguments, pour constituer la plateforme Recherche & développement qui vient de commencer son activité, étaient : le Synode a décidé, sur la proposition du Conseil synodal, de maintenir le nombre d'EPT dans la desserte tout en reconnaissant une diminution sociologique du nombre de protestants et une diminution financière des diverses ressources, notamment liée à la contribution ecclésiastique. Dans cette situation où on constate des effets un peu de la diminution et de la disponibilité de personnes pour occuper les postes, puisqu'il y a des vacances et qu'on sent qu'on doit faire avec moins ce qui était prévu, mais en même temps, le Synode prend régulièrement et fermement l'option de chercher, autant que possible, à maintenir. Quand on voit dans les paroisses les ministres raconter leur activité, on sent qu'ils sont sur le terrain, qu'ils sont au travail. On voit peut-être qu'au moment de ces mouvements financiers en diminution, on commence à sentir des tensions et des soucis pour savoir comment on va faire pour la suite, mais en même temps on souhaite maintenir. On est pris dans ce genre de dilemme, pas seulement au moment de savoir comment on doit lire les comptes, et comment on doit exprimer ces éléments-là d'un point de vue technique, mais cela correspond à des questions de vie de l'Église, de vie dans les paroisses et les services cantonaux. J'aimerais souligner le fait que cette question nous est posée à nous, en tant que Synode. Dans ma tête, je n'ose pas trop l'exprimer mais, j'aimerais qu'on puisse reconnaître davantage cette diminution de ressources et cette diminution sociologique et qu'on trouve une organisation qui nous permette de faire moins avec moins. Reconnaître cela formellement et en Synode.

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

La paroisse des Hautes Joux, lors de la préparation, était très frileuse à accepter les comptes, et certains députés sont encore très frileux.

La discussion a glissé sur les tableaux des postes mais cela ne concerne pas tout le budget, il y a aussi tout le reste. Très vite quand on parle d'argent, le discours va sur les postes qu'il faut réduire pour l'équilibre mais on ne parle pas du reste. Le reste, c'est l'administration, les projets, le dernier en date qui n'était pas extraordinaire de la manière dont il a passé, c'est la nouvelle identité visuelle où il a été difficile de se prononcer sur le budget. Là on a quelque chose d'un peu plus précis avec un demi-million pour le fichier, donc c'est déjà une autre démarche.

Au-delà de parler qu'il faudra réduire les postes des ministres, on devrait se poser la question, par exemple, de pourquoi dans l'administration les RH ont eu une augmentation de 0.1 EPT. Ce n'est pas toujours le tableau des postes qui doit pâtir des déficits budgétaires.

**Mme Catherine Bosshard**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Je me pose la question si cette question très importante ne va pas avec la réflexion EREN2023. Il me semble que cela doit être dans ce paquet-là. Je proposerai, en décembre 2022, qu'avec le budget 2023, qu'il y ait une explication un peu plus détaillée de façon à ce qu'on puisse aussi réfléchir avec les Conseils paroissiaux parce que nous sommes députés des paroisses. C'est donc important qu'on ait l'avis des paroisses pour un sujet aussi délicat.

**M. Jacques Péter, conseiller synodal**

Ce n'est pas pour couper le débat mais simplement cette question que j'ai posée par rapport à ces CHF 3 à 400'000.-, je trouve important de vous la reformuler. En fonction de ce qui a été dit, le Conseil synodal va analyser et imaginer comment il peut présenter le budget 2023 pour que nous ayons, d'une manière ou d'une autre, conscience que si on représente un budget avec CHF 8 à 900'000.- de déficit, pratiquement il y a déjà CHF 300'000.- d'économie. On va y réfléchir. Si par bonheur la commission d'examen de la gestion pourra fonctionner cet automne, ce sera aussi l'occasion d'en discuter avec elle. À défaut, nous trouverons une manière d'en discuter avec vous. Une des difficultés est que les comptes et les budgets sont extrêmement complexes. Sachez que je reste disponible s'il y a la volonté d'un Conseil paroissial ou de quelques personnes d'avoir une fois une discussion approfondie. Il y aura peut-être une séance des présidents de paroisse en automne, et cela pourrait être un point de l'ordre du jour. On pourrait décider si on organise une fois une présentation, pas dans le cadre du budget. Cela se faisait au bon vieux temps, il y a 30 ans en arrière. Il y avait une rencontre annuelle pour les caissiers, pour présenter et discuter. Cela a été abandonné mais peut-être que ce type de rencontre de discussion à bâton rompus sur les comptes et budgets de l'EREN pourrait être une solution. C'est à vous de réfléchir. Le Conseil synodal est disponible pour ce type de séance.

**Mme Esther Berger, présidente du Synode**

Merci beaucoup de cette disponibilité qui est accueillie avec une certaine chaleur et enthousiasme par certains de nos députés. On se fera une joie de transmettre dans nos paroisses à ceux qui gèrent de façon plus fine la question des finances.

Nous pouvons faire confiance au Conseil synodal que le budget 2023 sera présenté avec quelques options. Je ne sais pas si une rencontre avec les caissiers et les personnes qui ont de l'intérêt pour cette question peut encore avoir lieu en 2022 ou si ce sera seulement en 2023. Je vous invite d'ores et déjà à en faire part dans vos paroisses aux personnes en charge de la question des finances.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 33 oui, 0 non et 3 abstentions

Discussion de détail

La présidente tourne les pages, page par page

**M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte**

P.3, c'est la première fois, dans le camembert, que la part des paroisses est en dessous de 50%. Peut-être que cela est lié à des situations particulières, comme des postes vacants, et dont les détails nous échappent.

**Mme Natacha Aubert, au nom de la paroisse de La BARC**

P.3, ma question concerne la répartition des charges d'exploitation entre les frais de fonctionnement (Synode, Conseil synodal, RH & formation, Comm, Finance & Administration) et les charges pour les activités directement liées à la réalisation des buts de notre Église (paroisses, services cantonaux, diaconie et institutions extérieures). Concernant cette répartition, nous constatons que les frais de fonctionnement représentent presque 30% du total, alors que les charges directement liées à la poursuite des buts de notre Église représentent 70% du total. La paroisse de La BARC souhaite savoir si le Conseil Synodal s'est déjà posé la question de la répartition idéale à long terme entre frais de fonctionnement liés à la conduite de l'EREN et charges directement liées à la poursuite des buts de notre Église. La BARC a le sentiment que 30% est trop élevé et suggère de viser à long terme une part des frais de fonctionnement liés à la conduite de l'EREN se situant dans la fourchette de 20% à 25%.

**M. Jacques Péter, conseiller synodal**

Nous sommes clairement dans une question de fond. Est-ce que le Conseil synodal et l'administration ne travaillent pas pour le service de l'Église ? On peut discuter au niveau des pourcentages. Nous vous avons proposé, et le Synode l'a accepté, des augmentations au niveau des postes administratifs. Quand je suis arrivé comme référent des finances, l'administration était quasiment en blocage par manque de personnel. C'est toujours la question de savoir à quel niveau se fait le travail, qui le fait, comment, pourquoi. Si nous pouvions augmenter les forces vives dans les paroisses, ce serait, pour le Conseil synodal, une joie. Oui, les chiffres sont là, les 30% considérés comme administration permettent à l'Église de vivre et de répondre à des contraintes légales, je pense principalement aux RH. Les RH, ce n'est pas simplement engager des gens, mais c'est aussi penser à la santé au travail et suivre les gens dans leurs formations.

**M. Hyonou Paik**, au nom de la paroisse de la Côte

P.5, ce tableau est une nouveauté, félicitation pour le courage et l'effort d'être transparent. On a relevé une particularité dans la colonne de pourcentage des contributeurs. Il y avait une baisse linéaire constatée depuis un moment mais pour les années 2019, 2020 et 2021, la baisse est plus importante. Est-ce qu'il y a eu une analyse ?

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Je n'ai pas une réponse claire mais il y a des hypothèses. Je rappelle tout de même que le covid est passé par là, donc des situations financières plus difficiles pour certaines personnes.

D'autre part, avec notre système de perception, chaque année les contribuables doivent remplir leur appartenance, donc on peut imaginer les variations selon l'humeur des contribuables ou de la qualité ressentie de l'offre de l'Église. Ce qui est quand même intéressant, et que vous n'avez pas là parce que ce serait un boulot de bénédictin, mais qu'on pourrait faire de manière plus simple quand on aura un système informatique performant, c'est de comparer les personnes qui sont dans vos fichiers, donc les personnes qui vont à l'état civil et qui sont reconnues comme réformées par rapport au nombre de personnes qui sont contributrices. Si on envoyait des bordereaux de contribution seulement aux personnes qui sont dans nos fichiers, la situation serait très catastrophique. Il y a un certain nombre de personnes, environ 20% à 30%, qui paient leur contribution ecclésiastique mais ne sont pas dans les fichiers paroissiaux.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.9, au point 2, nous nous sommes posé la question si le Conseil synodal peut créer des postes supplémentaires sans l'avis du Synode.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Réglementairement, le Conseil synodal peut augmenter le nombre des postes administratifs puisque ces postes ne sont pas dans le tableau des postes. Le Synode peut intervenir lors de l'élaboration du budget. Par rapport à ce 10% d'augmentation, il a été compensé par une baisse de poste de 10% au niveau de l'administration, mais vous ne pouvez pas le voir là car c'est sur l'exercice 2022, en cours. Avec l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale et d'une secrétaire responsable du secrétariat, nous sommes en train de faire une analyse sur les pourcentages de postes administratifs, et cela comprend les RH, pour savoir s'ils sont cohérents pour le volume de travail, ou pas. Si le 10% mis en plus pour les RH est nécessaire, cela sera, comme c'est le cas actuellement, une baisse de 10% au niveau du personnel administratif, qui apparaît plus loin dans les budgets.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.10, quelques questions par rapport au mandataire externe du point 3. Est-ce que le mandat de la Chaux-de-Fonds est clair dans son contenu et dans sa durée ou peut-il être prolongé ? Est-ce qu'après en gros une année, il y a des résultats positifs pour ce mandat dans cette paroisse ?

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

Les nouvelles sont plutôt bonnes. Évidemment, le Conseil synodal a établi un mandat très clair pour l'administrateur. Pour l'instant, nous ne nous sommes pas encore posé la question de son éventuelle reconduite. Il est trop tôt. Il a été établi pour une durée et on essaie de se tenir à cette durée. Mais il y a le principe de réalité. S'il le fallait, nous nous reposerions la question de la reconduite de ce mandat mais pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant les bons résultats, oui ils sont bons au niveau relationnel et de la stabilité du Colloque de la paroisse. Nous voyons des fruits en terme d'apaisement et de volonté d'avoir des projets. Il y a aussi des questions épineuses en lien avec les temples qui sont très onéreux pour la paroisse. Mais néanmoins les choses avancent et des projets se mettent en place, mais ce n'est pas à moi de les détailler de façon concrète ici.

**Mme Juliette Leibundgut**, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je suis la seule représentante laïque, je peux vous dire qu'on voit un grand changement dans la paroisse depuis que Jacques est là et entoure autant notre Conseil paroissial que le Colloque. En tant que paroissiens, nous sommes réjouis de tout ce qui se passe, il y a encore du travail, on manque surtout beaucoup de forces vives, de bénévoles prêts à s'engager mais nous avons bon espoir et nous voyons une ouverture pour notre paroisse.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Je tiens à souligner que si le mandat de Jacques touche la paroisse la Chaux-de-Fonds, il touche aussi le Synode puisque nous voyons que la députation de la Chaux-de-Fonds qui devrait avoir quatre laïques n'en a que deux. Là aussi il a son importance dans la revitalisation des forces vives de la paroisse, au Conseil paroissial d'une part mais aussi dans le Synode. Il est vrai que si nos paroisses sont affaiblies, notre Synode l'est aussi.

**Mme Christine Landry**, au nom de la paroisse du Joran

P.11, la paroisse est interpellée par le fait que le CNP ait décidé unilatéralement de renoncer à la contribution de CHF 26'000.- à l'Église cantonale. Est-ce qu'on a des explications à ce sujet ? Comment est-ce que cela a été décidé, quels arguments ont été avancés ?

Par ailleurs, nous avons bien compris que c'est difficile de retirer la personne qui a le mandat auprès du CNP actuellement. Pour le budget 2023, qu'est-ce qui est imaginé et comment est-ce qu'on pourrait renégocier les choses avec le CNP ? Est-ce que leur décision est définitive ? Si oui, qu'en est-il pour l'avenir, est-ce qu'il n'y a plus d'apport de l'Église dans les milieux hospitaliers psychiatriques ? Est-ce que le CNP est seulement ambulatoire ou est-ce aussi l'hôpital de Préfargier ? Pour le côté ambulatoire, je comprends bien qu'on ne peut pas harponner les gens avec un suivi spirituel s'il n'est pas demandé. S'il est demandé, cela sera peut-être dans une autre configuration. Par contre si le CNP est en lien avec Préfargier, qu'en est-il d'une représentation de notre Église d'un aumônier sur place ? Là je trouverais très important que cela soit maintenu.

**Mme Christine Hahn**, conseillère synodale

Je suis responsable de l'aumônerie hospitalière au niveau du Conseil synodal. Dans les comptes 2021, il n'y a pas de changements majeurs de la part du CNP, mais cela viendra dans les comptes 2022. Cela ne figurait pas dans le budget parce que quand nous avons établi le budget, nous n'avions pas encore reçu cette information du CNP. À fin 2021, le CNP a signalé une baisse de la subvention pour les Églises. Cette subvention sera baissée de moitié. La raison principale est le changement qu'il y a eu au CNP : avant il y avait 2 sites, Préfargier et Perreux, et maintenant il n'y a plus que Préfargier, et donc une baisse de lits signifie une baisse de subvention.

Le COCAH, avec les responsables des Églises, est en lien avec le CNP, il y a eu des discussions et on est en train de développer des projets pour la suite.

La baisse est définitive du côté du CNP. Il restera les deux aumôniers, mais cela va être réduit au niveau hospitalier. Les aumôniers sont déjà au courant. Le Conseil synodal est en train de développer un projet pour la psychiatrie ambulatoire, à nos frais ou avec un financement extérieur, mais le financement ne viendra pas du CNP. Le CNP n'a pas complètement coupé sa subvention. Il est très reconnaissant pour le travail de l'aumônerie. On a aussi expliqué ce qu'est

l'aumônerie, que ce n'est pas juste le pasteur qui vient donner la sainte cène, qu'il y a un vrai dialogue avec les résidents, que c'est vraiment axé sur le patient, tout à coup il y a aussi une ouverture pour le travail de l'aumônerie au sein du CNP. On a des aumôniers extrêmement compétents, autant au niveau catholique que protestant, qui ont aussi fait connaissance maintenant avec la direction du CNP. Au niveau des liens avec le CNP, cela se passe bien, les discussions sont en cours et les projets également.

**Mme Sylvane Auvinet**, au nom de la paroisse du Joran

P.17, la contribution à Médias-pro est trop élevée pour une petite Église comme la nôtre, d'autant que Médias-pro a décidé récemment de ne plus financer le Prix Farel, qui est pourtant une activité phare en terre neuchâteloise. Le journal Réformés, aussi, est très coûteux. Ce journal dont certains n'ont pas toujours l'impression qu'il est le leur parce qu'ils ressentent une forme de marginalisation de l'EREN dans le paysage romand. Il a été relevé qu'un article autour de la restauration de la Collégiale, avec le culte de Pâques en eurovision, a manqué dans l'édition d'avril, même s'il a paru ensuite dans l'édition de mai. Il est demandé au Conseil synodal de revoir tout cela.

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P.17, nous avons 2 questions : point 11, qu'est-ce que c'est que ces CHF 21'000.- pour l'identité visuelle, surtout en regard du dépassement de CHF 9'000.- par rapport au budget ? Et concernant Canal Alpha, maintenant il y a des discussions pour savoir ce qui va être entrepris, on s'est donc demandé à quoi correspondent ces CHF 1'000.-.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.17, par rapport au journal Réformés, on s'est demandé où trouver la participation des paroisses ? Ce qu'on paie comme paroissien à la paroisse est reversé à l'EREN et on ne voit pas dans le budget une recette. D'autre part, au point 11, où en est la réalisation des panneaux pour les paroisses ? À Neuchâtel, on ne sait pas très bien où ils sont.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Je vais répondre pour les questions techniques et financières, pour les questions politiques, ce sera Yves Bourquin. Pour le point 11, autres projets de communication CHF 24'000.-, il avait été décidé de créer, il y a une année, une réserve "identité visuelle" pour la signalétique des bâtiments de CHF 21'000.-. Cette réserve a été dissoute mais cela ne peut être fait qu'à la fin des comptes, en raison du système comptable. Les CHF 3'000.-, cela peut être de la réimpression de flyers ou quelque chose comme cela, pour la différence.

Concernant les panneaux, il y eu des propositions faites aux paroisses en son temps, si vous avez passé commande et que vous n'avez rien reçu, vous réclamez à l'InfoCom, sinon ce sera quelque chose qu'il faudra revoir.

Pour le journal Réformés, le choix a été fait de faire apparaître uniquement la partie que la caisse centrale paie, les paroisses paient presque la même chose, puisqu'en 2017 lors de la présentation du journal Réformés, il y a été décidé par le Synode que c'était à 50% à charge de la caisse centrale et à 50% à charge des paroisses. On a suivi ce qui avait été fait à l'époque mais on aurait très bien pu mettre le double et mettre les versements des paroisses comme produit. Par contre il y a un élément qui doit être ré-analysé en fonction du journal Réformés, c'est que d'après la décision du Synode, le calcul de ce que les paroisses doivent verser devrait être fait annuellement et cela fait quelques années que ce calcul n'a pas été refait. Nous allons nous y atteler puisque actuellement les paroisses paient CHF 7.5 par abonné. Ce calcul va être refait selon la réalité des charges d'aujourd'hui et il pourrait y avoir une diminution.

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

Pour les questions politiques, voici quelques éléments. Concernant le subside de l'EREN pour le journal Réformés et Médias-pro, l'EREN n'a pas toute la latitude de faire des coupes nettes dans ce qu'elle fournit pour ces services-là, étant donné qu'elle fait partie de la CER et que c'est au

niveau de la CER que toutes ces questions se décident, aussi pour la clé de réparation de ce que l'EREN donne par rapport aux médias réformés protestants. Pour Réformés, c'est un tout petit peu différent, néanmoins c'est le même principe car nous ne sommes pas tout seul. Néanmoins la question est très intéressante et cela fait depuis longtemps qu'elle est sur la table du Conseil synodal. Il y a d'énormes réflexions autant en ce qui concerne Réformés que Médias-pro. Ce sont des réflexions qui vont aboutir à des résultats parce que les Églises se rendent bien compte de toutes ces questions et aussi d'autres questions politiques plus fondamentales, telle que : est-ce que le journal Réformés, qui est un journal d'Église financé par les Églises, est complètement indépendant et fait des articles indépendants ou est-ce un journal plutôt promotionnel pour les Églises ? Les deux avis se confrontent assez régulièrement, alors qu'ils ne sont pas forcément contradictoires et qu'on pourrait trouver des solutions. Néanmoins, est-ce que Réformés doit servir les intérêts de l'Église ou au contraire faire de la presse plus large sur le domaine du spirituel et du religieux, avec une ligne plutôt réformée ou protestante ? Ce sont des vraies questions de fond.

En ce qui concerne Médias-pro, il y a des discussions avec la RTS, qui est aussi notre partenaire et dont nous n'avons, là encore, pas complètement prise. C'est un peu le même sujet qu'avec le CNP. Quand un partenaire dit qu'il va réduire quelque chose, l'autre partenaire, finalement, assume les conséquences et s'adapte. Toutes ces choses sont clairement sur la table du Conseil synodal et des responsables d'InfoCom. Ce qui me permet de faire une parenthèse pour dire combien il est important, dans ce qui avait été qualifié tout à l'heure d'administration, d'avoir les services d'InfoCom chez nous à l'EREN. On diffuse de manière protestante bien plus largement que notre canton.

Concernant Canal Alpha, nous gardons ce poste au budget car même s'il y a des sujets qui avancent un peu moins vite que les autres, le partenariat local avec notre télévision locale n'est pas tombé aux oubliettes.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je me sens toujours assez passionné et un peu tremblant quand on aborde ces questions de Réformés et des médias. On est aussi dans des sentiments un peu ambivalents comme militant d'Église et comme personne qui nous engageons dans la vie célébrante de notre Église. Ces médias ont un rôle très important de partage, de diffusion et d'approfondissement de la pensée théologique et de la spiritualité chrétienne qui débordent beaucoup les cercles concrets et visibles que nous sommes et que nous connaissons dans nos activités paroissiales. Je tiens beaucoup à ce soutien, qui certes est cher, mais qui me paraît judicieux et utile. Combien de fois j'entends, à l'occasion de cérémonies funèbres, des personnes qui me parlent de leur attention à la lecture de Réformés ou de certaines émissions de Médias-pro, à la diffusion des cultes radio ou TV. Des personnes qu'on ne connaît pas forcément et qui donnent de temps en temps un écho qui me paraît participer à la mission de l'Église dans le sens du témoignage chrétien et de l'approfondissement spirituel et théologique.

**Mme Sylvane Auvinet**, au nom de la paroisse du Joran

Je précise que la demande du Joran n'est pas de se désolidariser avec ces médias, mais de vérifier que la clé de répartition entre les différentes Églises soit équitable et de prendre en compte qu'on est une petite Église.

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P.19, qu'est-ce que signifie le point 1 dans le commentaire du soutien au travail médiatique des paroisses en période de pandémie. Qu'est-ce que cela recouvre durant cette période de confinement ? À notre connaissance, nous n'avons pas reçu de soutien financier particulier pour notre travail médiatique.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Revenons à 2020, période de pandémie, plus de culte possible, et l'EREN, à ce moment-là, a fait des cultes dans le cadre de Canal Alpha. C'est à ce titre-là que le Conseil synodal a considéré que

ces CHF 10'000.-, reçus pour l'ensemble du travail médiatique pour les paroisses, pouvaient être utilisés pour ces cultes, d'une manière globale. C'est un choix du Conseil synodal. Nous n'avons pas fait de répartition sur ces CHF 10'000.-, en partant de l'idée que les 3-4 cultes qui ont été faits sur Canal Alpha à l'époque de la première vague de pandémie, étaient au service de l'ensemble de l'Église neuchâteloise.

**M. Hyonou Paik**, au nom de la paroisse de la Côte

P.21, il y a une correction à faire, dans le commentaire 8. Il s'agit de la vente de la chapelle de Corcelles avec son presbytère, et non pas de l'église ou de la cure de Corcelles, dans laquelle j'habite toujours.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Bonne ou mauvaise nouvelle, il y avait 2 cures à Corcelles. Un bâtiment, la chapelle, est devenu le lieu de culte de l'Église orthodoxe et à côté la cure, qui était à une époque occupée par Isabelle Ott-Baechler, et c'est ce bâtiment qui a été vendu.

**Mme Claire Humbert**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

P.26, on a un organe de révision qui coûte cher, dans quelle mesure est-ce qu'il peut intervenir ou conseiller le Conseil synodal pour des opérations financières ? Quelle est la possibilité d'avoir un organe externe pour conseiller le Conseil synodal ?

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

KPMG a un mandat voté par le Synode pour 4 ans. Le Conseil synodal reçoit un rapport complet, avec les points d'amélioration et d'attention. Une des difficultés que nous avons, depuis plusieurs années, est de savoir quel référentiel comptable avoir. Légalement, l'EREN n'existe pas. Les paroisses sont considérées comme des associations mais ce n'en sont pas. Nous n'avons pas de statuts juridiques claires. Jusqu'à maintenant, le Conseil synodal n'a pas fait de choix concernant le référentiel comptable. À mon point de vue, on pourrait prendre celui des communes et du canton puisqu'on reçoit des subventions. Mais si un jour il y a l'exigence que notre église soit définie juridiquement, on pourrait devoir refaire le travail inverse pour répondre à un autre référentiel comptable. Néanmoins, KPMG fait des recommandations que nous prenons en compte pour l'amélioration.

Concernant le conseil au Conseil synodal, je rappelle qu'on a une commission des finances qui a ce rôle-là. Nous avons aussi un certain nombre de placements où nous sommes conseillés par une banque et nous avons aussi quelques juristes qui peuvent nous aider dans un certain nombre de choses. Ce qui manque actuellement et qu'on va aussi refaire, c'est reclarifier les éléments de politique au niveau des placements. Le dernier débat au Synode date de 2015 ou 2016. Il est nécessaire de rediscuter notre politique de placements, d'autant plus que nous allons recevoir un legs important d'environ CHF 2 millions, principalement composé de placements et certains placements ne répondent pas aux critères éthiques de l'EREN, donc on aimerait pouvoir faire de l'ordre dans tout cela.

#### **Résolution 1**

**Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2021 et en donne décharge au Conseil synodal.**

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée par 33 oui, 0 non et 3 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 33 oui, 0 non et 3 abstentions

#### **4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Rapport d'activité 2021**

**M. Yves Bourquin**, rapporteur

Madame la présidente, chères et chers députés, chers amis, Est-ce qu'on la tient enfin ?... La bonne formule du rapport d'activité. Le Synode a donné un signe fort lors de la session de juin 2021, il fallait impérativement revoir la formule du rapport d'activité.

Le Conseil synodal est donc revenu aux sources de notre Règlement général qui stipule que ledit rapport est bien un rapport de gestion du Conseil synodal (art 68 Rg). Notre premier objectif a donc été de répondre à l'intention de base de notre règlement d'Église et donc de réduire le nombre des signataires en se concentrant donc prioritairement sur les membres du Conseil synodal et les responsables de services ou de secteurs cantonaux qui leur sont structurellement liés.

Bien sûr, les échos des paroisses appartiennent toujours aux présidents de paroisse et les contributions des organes synodaux restent de la responsabilité de ces derniers... mais le tout se veut plus clair, plus cohérent et surtout plus centré sur la gouvernance de l'Église.

La restructuration de l'administration et des services cantonaux, (décrite dans le rapport n°7) ainsi que la définition des dicastères du Conseil synodal ont largement contribué à simplifier la structure du rapport d'activité. Ainsi, c'est bien la structure de l'Église cantonale elle-même qui a structuré notre rapport.

L'idée d'ajouter des tableaux et des graphes tente de rendre encore plus concrètes et chiffrables les actions de notre Église.

Bref, un travail de fond sur la structure mais aussi sur le contenu, en lien avec le but recherché d'un tel rapport. Le Conseil synodal s'est posé la question de savoir quel est le public cible de ce document... La réponse qu'il a donnée, c'est que c'est VOUS le premier public. Ce sont en fait plus largement les destinataires des documents du Synode : les ministres, les conseillers, les députés, éventuellement nos homologues des autres Églises. Celles et ceux qui suivent de près l'évolution et la conduite de l'Église.

Et après le public cible, que dire du but de ce rapport : Pour le Conseil synodal, le RA étant avant tout un document interne, il a une visée de mémoire et de reconnaissance, bien plus que de promotion. En fait, le Conseil synodal a clairement décidé de renoncer à en faire un outil promotionnel de l'EREN vers des partenaires externes. Il est beaucoup trop détaillé et indigeste sous cette forme. Et, c'est vrai, il regarde le passé et non l'avenir. Promouvoir, c'est viser l'avenir et non regarder en arrière.

Le RA a donc une visée de mémoire, d'archive et de reconnaissance pour l'année accomplie et rend justice envers toutes les personnes qui œuvrent à la mission de l'EREN : bénévoles, salariées, ministres, laïques, en paroisse et dans l'EREN cantonale, sans oublier le personnel de l'administration.

À côté de ce rapport, et grâce à son contenu, l'équipe d'InfoCom de l'EREN va construire une version plus ciblée, sorte de plaquette promotionnelle, à l'usage externe cette fois-ci. Un second petit « rapport » qui dit qui nous sommes et ce que nous faisons. C'est notre objectif.

Voilà, sur ces considérations introductives plus tournées sur la forme que sur le contenu, j'aimerais ajouter vraiment toute la reconnaissance qu'il se doit envers les personnes qui ont œuvré en 2021 dans l'EREN et donc qui ont fait le contenu de ce document. Sans elles, aucune de ses 60 pages ne se justifierait, aucune n'aurait eu de sens à être noircies ; ce sont elles les vraies actrices de l'Église ; du terrain jusqu'à l'administration. Un grand merci encore à tous les acteurs et actrices de l'EREN.

Le Conseil synodal se réjouit d'entendre vos remarques tant sur la forme que sur le fond.

Merci de votre attention.

**M. Zachée Bette**, Commission d'examen de la gestion

J'aimerais tout d'abord remercier ici les collègues de la CEG qui arrêtent aujourd'hui. Je pense à Barbara, Solange et Johann.

La CEG et l'ensemble des députés ont reçu le rapport d'activités 2021 à temps. D'entrée, l'on peut s'enthousiasmer du retour à une présentation plus réglementaire mettant en exergue l'activité du Conseil synodal plutôt que des textes destinés pour la communication extérieure.

Le document offre une lisibilité telle qu'il allie textes et images, activités de la vie de l'Église et informations à la fois concrètes et intéressantes sur la période concernée. Personne ne saurait

éluder le contexte pandémique en parcourant cette brochure. Une simple photo de masque en illustre la pertinence.

En feuilletant ses pages, l'on découvre une EREN en marche, envieuse d'une organisation encore meilleure de son administration et de ses services. La CEG relève cette volonté du Conseil synodal de reprendre et de traiter les dossiers. Les thématiques semblent ouvertes et la documentation y relative ne manque pas. Le vent d'une organisation plus efficace et l'évidence d'une clarté dans l'action apparaissent dans les paragraphes de l'exécutif de l'EREN.

Globalement, le document est bien charpenté et ne laisse pas de place à des discours rébarbatifs.

L'on réalise en effet que la présentation des éléments s'est enrichie de rubriques bien distinctes, reflétant au passage chaque dicastère au sein dudit Conseil.

Après quelques années difficiles ayant marqué l'ensemble des activités du secrétariat général, rouage clé de l'organisation, le rapport valorise le travail qui s'élabore en son sein. Une telle reconnaissance ne peut donc qu'être à propos.

Nous lançons un regard persistant sur l'effectivité du rapport et réalisons que les « échos » des paroisses occupent une place de choix. Tant mieux car elles représentent le périmètre névralgique de notre action en tant qu'Église. Le paroissien lambda se reconnaîtrait sans grande difficulté dans ce document.

Forts de ces constatations, nous vous recommandons vivement d'accepter ce rapport d'activités 2021 et remercions le Conseil synodal d'avoir pris en compte nos remarques de l'année passée.

#### Discussion sur l'entrée en matière

**Mme Claire Humbert**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Nous avons été très touchés de voir ce rapport dont vous avez pris toutes les remarques que nous avons données l'année dernière. Nous félicitons le Conseil synodal pour cette présentation et le remercions très chaleureusement.

**Mme Sylvane Auvinet**, au nom de la paroisse du Joran

Au Joran, la forme allégée, la mise en page et les belles photos ont été fortement appréciées. Une proposition pour les paroisses pour une prochaine année, plutôt que de faire la liste des activités qui sont traditionnellement reconduites, ce serait d'aborder le rapport annuel sous l'angle de la nouveauté et de dire ce qui a été mis en place de nouveau cette année, ce qui a raté et ce qui a réussi. Cela pourrait être une option pour alléger encore l'intervention des paroisses. Un deuxième point relevé est que le COD (centre œcuménique de documentation) n'apparaît malheureusement pas dans le rapport d'activité 2021. Il faudrait qu'il trouve sa place dans le rapport de l'année prochaine. J'anticipe un peu sur les rapports 7 et 8, car c'est la même remarque, le COD est absent de ces deux rapports.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Le COD n'est pas un organe de l'EREN, c'est extérieur et il a son propre comité et ses responsables. L'EREN soutient financièrement le COD par un temps de travail, mais il n'a pas à apparaître dans le rapport interne de l'EREN.

**Mme Sylvane Auvinet**, au nom de la paroisse du Joran

Il y a peut-être confusion à ce niveau-là, mais le Conseil paroissial estimait que, du fait que l'EREN finance un des deux postes, il devait faire partie des structures de l'EREN, mais peut-être que ce n'est pas le cas.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Par rapport au contenu, pour les paroisses, n'oubliez pas de mettre en avant tout ce que vous faites, et pas seulement ce qui est nouveau. C'est justement la richesse de ce rapport que de voir tout ce qui se fait, autant dans les choses anciennes qui continuent que dans les choses nouvelles qui émergent.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'aimerais rebondir sur les remarques à propos du COD. Comme député au Synode, je suis intéressé à recevoir des nouvelles et avoir la mention de cette activité dans le rapport d'activité. Je suis membre de l'UNIP (unité neuchâteloise d'intervention psychosociale) comme caregiver pour du soutien d'urgence et année après année on me demande ma contribution au rapport pour cette activité qui est bien plus externe à l'EREN que celle du COD. Peut-être qu'à l'occasion il faudra se poser la question de ce qui est mis ou pas dans le rapport d'activité, mais je soutiens la demande d'avoir des nouvelles du COD.

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

Il y a plusieurs niveaux dans le rapport d'activité. Une partie est toute simple à gérer, c'est ce qu'on fait. Puis il y a la partie de tous nos partenaires. Beaucoup de nos partenaires, étant fédérés sous toutes sortes de choses, soit en fondation, en association, en autres Églises, en conférence, ont leurs assemblées générales et leurs propres rapports d'activités. Le COD a certainement aussi son rapport d'activité propre. L'EREN souvent sollicite tous ces partenaires et attend d'avoir des réponses. C'est ce qui s'est passé avec le COD cette année. Il a été sollicité et n'a pas donné de rapport pour notre rapport d'activité. Nous ne l'avons pas relancé. Le but n'est pas que notre rapport d'activité ait encore 20 pages d'annexes avec des comptes rendus de tous nos partenaires. Nous avons décidé de faire des choix groupés, d'une certaine façon, les partenaires ecclésiaux avec lesquels on travaille (CER et EERS), puis Solidarité protestante suisse et la SPMN. Nous avons aussi décidé de mettre les deux communautés reconnues car elles ont des députés au Synode, alors on leur a demandé une contribution particulière. Pour le COD, il ne figure même pas au tableau des postes. On a des liens mais on n'est pas engagé. C'est très difficile de déterminer la zone liminaire. Mais encore une fois, il y a un impératif de réalité. On fait des choix qui sont justifiés mais qu'on pourrait éventuellement justifier autrement, mais on n'a pas envie d'avoir 20 pages supplémentaires.

**Mme Séverine Schlüter**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je fais partie du comité du COD, par contre je n'étais pas à la dernière séance donc je ne sais pas ce qu'il en est par rapport au rapport. Je sais que pendant plusieurs années le rapport du COD était intégré au rapport d'activité de l'EREN. Je peux me renseigner pour savoir pourquoi cette année il n'y a pas eu de rapport rendu à temps.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

#### Résolution 1

**Le Synode valide de Rapport d'activité 2021.**

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

### **5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Projection EREN2023**

**M. Yves Bourquin**, rapporteur

Lors de la session de relevée du dernier Synode en janvier, le Conseil synodal vous présentait oralement le rapport Projection EREN2023 et ouvrait une première discussion avec vous. Le rapport écrit a ensuite été envoyé à l'ensemble des destinataires des documents du Synode afin de préparer, entre mars et avril, des visites dans chaque paroisse par une délégation du Conseil synodal.

Nous avons donc visité les organes paroissiaux (CP, colloque et députation) pour permettre un échange sur ce rapport en particulier.

Le rapport qui a été publié dans les documents du Synode est exactement identique à celui que vous avez reçu auparavant. Le Conseil synodal a décidé de ne faire aucune modification sur le texte, non pas qu'il n'ait pas entendu les remarques des paroisses mais il a fait ce choix car c'est au Synode d'inscrire au PV les remarques qu'il a. Une exception : c'est un corrigenda concernant Terre Nouvelle car là les chiffres étaient faux dans le premier rapport (\*\*NB ci-dessous). Le corrigenda est sur la table. La seule chose en plus, c'est que nous proposons au Synode une résolution. Sa formulation peut vous paraître un peu alambiquée, mais il faut en retenir trois éléments :

- Ce que le Conseil demande au Synode, ce n'est pas de valider les détails de ce rapport. Ce rapport analyse et décrit une situation et une projection. Mais ne décrit pas en profondeur comment les choses vont se passer. Pour cela, il va y avoir des études spécifiques en se donnant les moyens ad hoc. Le Synode est donc appelé à valider une visée, une orientation.

- Le mot global est là aussi important. Ce rapport décrit un mode global d'avancement. De multiples ajustements seront à faire en fonction de chaque situation particulière. Qui dit global, dit aussi que nous comptons sur les échanges avec l'ensemble de l'Église pour ajuster au mieux les solutions.

- Enfin, le rappel du mot processus, montre que le principe n'est pas top down, au contraire, ce sera un va-et-vient entre les impulsions venant de la base, celles venant du Conseil synodal, tout cela discuté ici par notre législatif qui réunit justement la base et le Conseil synodal dans un dialogue. Une fois les décisions validées par le Synode, le Conseil synodal aura mission de les rendre possibles et applicables dans l'EREN, mais toujours de manière participative.

Au-delà, de ce principe, dans cette introduction, le Conseil synodal aimerait encore attirer votre attention sur quelques enjeux majeurs qu'il identifie :

- L'avenir des paroisses et leur mutualisation est peu décrite dans ce rapport. Ce pourrait sembler une faiblesse, mais en fait, c'est parce que c'est justement là que le dialogue et la participation des paroisses va être la plus demandée. Si le Conseil peut émettre des principes et des idées, seules les initiatives venant des paroisses elles-mêmes ou au moins validées par les paroisses auront une chance d'aboutir. Le Conseil synodal cherche avant tout une vraie adhésion.

- Pour le Conseil synodal, on observe néanmoins une déterritorialisation qui modifie significativement le paysage de l'Église aujourd'hui. Le noyau paroissial s'amenuise et de nouvelles formes communautaires se vivent en dehors, surtout en lien avec des actions et des engagements plus ciblés (asile, jeunesses, familles, terre nouvelle, etc.). Ces activités moins liées au territoire paroissial, pourront être bien plus facilement sujettes à des formes et expériences de mutualisation, à inventer.

- L'idée d'une référence paroissiale avec un fort accent d'accompagnement et lien communautaire doit être préservée, creusée et renforcée.

- C'est pourquoi le Conseil synodal est persuadé aussi que la mission des paroisses doit être recentrée – plus qu'aujourd'hui – sur la vie spirituelle et moins sur les questions d'administration. Il imagine donc qu'à l'avenir la gestion administrative des paroisses (secrétariat, comptabilité, immobilier, informatique, communication, etc.) pourrait être assurée de façon plus centralisée. Surtout dans le but de répondre à des problèmes concrets que rencontrent les paroisses (peine à trouver un caissier, un responsable bâtiment, etc.)

- Plusieurs modèles sont possibles, et sans doute devons-nous tous être très flexibles en fonction des besoins ; l'idée c'est de maintenir les structures tant qu'elles tiennent mais être prêt à trouver des solutions lorsque des problèmes fonctionnels sont tels qu'ils mettent en péril l'ensemble de la construction.

- Une attention toute particulière du Conseil synodal est que l'EREN reste une Église ! Et non une institution sociale, spirituelle, qui offre des prestations, réalisées par des salariés, dans le domaine spirituel. L'EREN doit ne jamais devenir qu'une prestataire de services uniquement, même si elle offre des services à la population. Si l'EREN devenait une structure de fonctionnaires de l'Église, nous en perdrons notre définition même de l'Ekklesia !

- Alors l'Ekklesia, justement, doit être sans cesse recherchée dans le processus. On pourrait la décrire ainsi : l'Ekklesia, c'est le rassemblement communautaire et l'engagement de personnes qui ont été, d'une manière ou d'une autre, touchée par l'amour de Dieu et la foi en Jésus-Christ. Or, cette Ekklesia ne se vit plus de la même manière aujourd'hui, qu'hier. Il s'agit moins des formes que de la manière dont elles vont être vécues, qui est plus centrée sur le groupe que sur la communauté. Bref, tout est devenu plus intime, plus individualiste (sans jugement), plus participatif. Il faut donc inventer de nouveaux modèles même si ces modèles – et c'est souhaitable – conservent également ce que nous héritons de la tradition. Bref, l'Église doit se focaliser sur les besoins spirituels et les modes de vie des personnes actives aujourd'hui (leur rythme, leur philosophie de vie, leurs moyens en temps et en argent. L'Ekklesia est donc le grand défi de l'EREN, moins que ses services, car là nous sommes au top. Le Conseil synodal comptera beaucoup sur la plateforme R&D pour cela.

- Un enjeu encore, c'est la communication et le sentiment d'appartenance. Les deux sont liés car l'EREN doit dire qui elle est. Se définir, se décrire, s'offrir, être fier d'elle et de son trésor. Elle accompagne avec l'évangile la population neuchâteloise depuis 500 ans. Autant dire qu'elle en connaît un rayon. Si on dit plus qui nous sommes, cela invitera l'autre à dire, je me reconnais dans cette Église, donc à témoigner plus son appartenance.

- Notre Église est riche de diversité et cela doit être valorisé, dans ses formes comme dans ses théologies. Elle regroupe des personnes de tous âges, idéalement de toutes cultures, de tous milieux sociaux et politiques, de toutes orientations. Elle est à la fois une entreprise et une communauté. À ce titre, elle travaille avec des salariés et des bénévoles, et ces derniers doivent avoir une place et un « ministère » reconnu. Cela doit rester impérativement

Un dernier point avant que je termine cette introduction, comme vous avez pu le voir, le Conseil synodal souhaite créer de plus en plus de partenariat avec les institutions dans lesquelles elle est déjà présente : hôpitaux, institutions sociales, EMS, etc.

Cela veut dire aussi négocier le coût des prestations, et surtout des enveloppes globales. Concrètement, nos partenaires vont avoir aussi leur mot à dire sur les services que l'EREN va leur fournir. Il faut aussi être sensibilisés que cela aura des répercussions sur le travail de nos aumôniers qui ne seront plus regardés uniquement par notre institution mais aussi par l'institution partenaire, qui aura nécessairement aussi son mot à dire sur la qualité du travail fourni par notre Église. Ce sont-là de nouveaux paramètres auxquels il va falloir s'adapter.

Voilà, les éléments que le Conseil synodal voulait ajouter en entrée en matière. Ce qu'il y a vraiment à retenir, c'est qu'EREN2023 se veut un processus collégial, participatif, qui ne fait pas de forcing mais qui sera conduit avec détermination, dans le but partagé de rendre l'Église adaptée à la société dans laquelle elle évolue. C'est bien plus qu'un processus structurel. C'est une nouvelle ecclésiologie, un modèle propre et inédit ailleurs en Suisse... Un modèle bien plus souple et dynamique. L'avenir nous dira – mais nous l'espérons – qu'il sera joyeux !

\*\* Les chiffres sont bien plus clairement explicités ; dans le premier rapport, il y a eu une confusion entre cible garantie et cible donateur. D'où le chiffre de CHF 500'00 au total. En fait, l'EREN et les donateurs du canton finissent en tout et pour tout par donner aux œuvres env. CHF 600'000 par année. Mais, l'EREN n'ayant aucune prise sur les donateurs, elle doit décompter CHF 350'000 de ce chiffre (à savoir la cible non garantie). Mais si elle arrêta de promouvoir TN, il est fort à parier que ce chiffre de CHF 350'000 se réduirait drastiquement.

Discussion sur l'entrée en matière

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Merci pour ce rapport très fourni. La paroisse entre en matière et voit bien les grandes lignes du projet mais elle aimerait rendre attentif sur nos soucis et nos craintes. Ce rapprochement du Conseil synodal vers les paroisses peut être très positif mais aussi délicat face à l'indépendance des paroisses et face au pouvoir qui peut être pris. Il faudra veiller avec bienveillance à ces articulations. D'autre part, si l'administration prend plus de travail, réalisé actuellement par les paroisses, cela va d'une part coûter plus cher, peut-être, aux paroisses et l'administration va

prendre toujours plus de place en terme de postes et ce, peut-être, au détriment des postes de ministres dans les paroisses comme dans les postes cantonaux.

**Mme Martine Schlaeppy**, au nom de la paroisse de la Côte

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la paroisse de la Côte a eu un grand plaisir à étudier le rapport, à discuter avec les délégués du Conseil synodal sur le contenu. Nous voulons tout d'abord affirmer notre volonté de coopérer activement à la réflexion et à la mise en œuvre du Processus EREN2023 avec tous les acteurs de notre Église, et de nous engager à étudier toutes propositions futures, avec bienveillance et avec le souci de la solidarité.

Cependant, nous avons une perplexité, et même notre profond désaccord sur un point particulier du rapport. Il s'agit de l'estimation du Conseil synodal concernant le « nombre idéal de sept paroisses », exprimée à la page 30.

Si nous avons bien compris, cette évaluation repose principalement sur deux choses : la réalité de la « régionalisation » des paroisses depuis la fusion de 2003 (p. 13) et le souhait d'une harmonisation de leur taille en vue du prochain tableau des postes paroissiaux (p. 29-30).

En premier lieu, concernant le constat des paroisses de l'EREN qui « tendent déjà à devenir des régions », peut-être une réponse est-elle esquissée quelques lignes plus bas dans la même page du rapport : « EREN2023 n'est pas là pour supprimer ce qui fonctionne dans notre Église mais au contraire, pour le multiplier ou le mettre à disposition de tous » (p. 13). En effet, nous sommes heureux de pouvoir dire aujourd'hui que la paroisse de la Côte fonctionne bien, et nous sommes persuadés qu'une des raisons principales de cela est qu'elle a été justement préservée de devenir une grande région en 2003.

Bien sûr, notre paroisse a aussi ses lots de difficultés et de défis dans le contexte où se trouve notre Église. Pourtant, nous constatons que le dynamisme de la vie paroissiale se maintient et se renouvelle, et son rayonnement sert à témoigner de l'évangile en paroles et en actes dans et auprès du monde qui nous entoure. Au cœur de cette vitalité intérieure et du lien vivant avec la société environnante se trouve, croyons-nous, la réalité du sentiment de proximité et d'unité qu'éprouvent nos paroissiens. Face à divers problèmes qui sont susceptibles de menacer et fragiliser la vie paroissiale, notre paroisse a su garder le sentiment et la volonté de faire communauté afin de les surmonter. Vous le savez bien, ce lien communautaire ne peut se créer par la simple mise en place d'une entité artificielle.

Et c'est aussi sur cette assurance de former une communauté réelle que la paroisse de la Côte a su être, sans le savoir, une des pionnières de ce qu'on appellera plus tard « mutualisation ». Elle a en effet une tradition de dépasser la « frontière » paroissiale en collaborant dans de plusieurs domaines avec ses paroisses voisines, La BARC et celle de Neuchâtel. Nous en avons même deux nouveaux projets en cours de mise en place ou d'étude.

Durant la rencontre avec les délégués du Conseil synodal, une de nos conseillères a dit qu'à la lecture du rapport qui espère dynamiser la vie ecclésiale tout en relevant le défi que la société pose à notre Église, le processus EREN2023 devrait permettre de créer vingt paroisses. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse là d'une simple boutade. Cette remarque met au jour la grande question à laquelle le processus EREN2023 doit impérativement répondre : comment donner à l'EREN le sentiment de former un seul corps tout en permettant à ses membres de se sentir pleinement membres – cela passe aujourd'hui pour beaucoup par une paroisse qui permet un sentiment de proximité et d'appartenance – et non d'avoir l'impression d'être un amas d'atomes diffus dans nous ne savons plus quoi ? Autrement dit, voulons-nous prendre la logique de régionalisation des paroisses depuis 2003 comme une fatalité ou voulons-nous suivre l'esprit, et non la « lettre », d'EREN 2003, avec le courage de reconsidérer sous une nouvelle lumière une de ses conséquences organisationnelles ?

Cette question nous amène au deuxième point, qui est la raison pour laquelle le Conseil synodal souhaiterait harmoniser la grandeur des paroisses : le prochain tableau des postes paroissiaux. Nous comprenons bien qu'il s'agit d'un souhait dû au souci de « définir de nouveaux critères d'équité » (p. 30). Nous estimons pourtant qu'il serait fondamentalement erroné de sacrifier la vie concrète des paroisses à des raisons organisationnelles.

Quant à la question de l'équité, la paroisse de la Côte a son opinion sur le sujet du fait qu'elle a subi une forte diminution des postes ministériels ces dernières années. Elle aurait pu être en désaccord plus d'une fois avec les critères en vigueur définissant le tableau des postes qui, c'est vrai, ne reflètent plus vraiment la réalité du terrain. Or, elle a accepté ces baisses successives avec un grand souci de solidarité avec l'ensemble de notre Église. Et elle a su toujours tenir le choc aussi bien grâce à la disponibilité de ses ministres qu'à la souplesse et l'engagement de ses nombreux paroissiens. Au risque de paraître nous rabâcher, cela a été possible surtout grâce au sentiment de proximité et d'appartenance.

Le processus 2023 veut rappeler justement l'importance du rôle des laïcs dans la vie de l'Église. Or, force est de constater – au moins c'est ce que nous constatons dans notre paroisse et autour de nous – que les paroissiens s'engagent davantage lorsque leur engagement fait sens par rapport à leur ancrage communautaire concret. Nous n'ignorons pas, bien entendu, que des bénévoles s'engagent par rapport à une thématique ou à un sujet de préoccupation spécifiques, mais au niveau paroissial, même ce genre d'engagement est souvent suscité et se réalise parce qu'il y a un lien, un réseau de proximité qui entretient les encouragements et les sollicitations entre les personnes.

Le contexte immédiat de la phrase évoquant votre estimation de sept paroisses nous fait comprendre que le souhait du Conseil synodal est lié, entre autres, à la question de « la figure du ministre référent [dont] le pourcentage de poste [...] pourrait être identique d'une paroisse à l'autre si l'importance globale des paroisses est harmonisée » (p. 30). Ce serait vraiment dommage que les préoccupations organisationnelles l'emportent sur la vie concrète de notre Église. Nous croyons par ailleurs en la capacité du Conseil synodal, en la capacité de notre Église, à imaginer une mise en place solidaire et réaliste de cette figure du ministre référent sans passer par une solution de simplicité.

Pour conclure, nous voudrions exprimer encore une fois notre volonté de participer activement à la préparation du prochain avenir de notre Église que le processus EREN2023 projette. C'est pourquoi nous tenons à faire part au Synode de notre conviction selon laquelle doit absolument être écartée toute idée de faire de la paroisse de la Côte l'objet d'une fusion avec une autre paroisse dans la perspective d'une régionalisation uniforme et artificielle ou dans la recherche d'une solution de simplicité. Par cette réaction sur un point spécifique, nous espérons apporter une contribution constructive voire audacieuse, non pas un obstacle inutile. Car nous tenons aussi au corps du Christ que nous formons ensemble à travers une institution dont Dieu a jugé bon qu'elle soit, dans notre terre neuchâteloise d'aujourd'hui.

Nous entrerons en matière et très probablement accepterons la résolution telle qu'elle est proposée. Mais cela en faisant confiance à vous, à notre Église, qui ne viendrez pas détruire ce qui fonctionne, et aussi en faisant confiance à vous, à notre Église, qui ne choisirez pas ce qui est facile mais ce qui est juste.

**Mme Delphine Collaud**, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, puis en son nom propre  
J'étais contente d'entendre un plaidoyer sur la paroisse. Je crois que les paroisses ne sont pas aussi mortes que ce qu'on nous dit tout le temps. Et cela fait aussi du bien d'entendre que la paroisse la Chaux-de-Fonds n'est pas complètement morte.

Notre paroisse, au nom du Conseil paroissial, s'oppose à ce rapport, non pas parce qu'il ne le trouve pas bien fait ni parce que les constatations faites ne sont pas justes, mais parce que c'est une des deux possibilités d'essayer d'y répondre. Nous aimerions que ce soit l'autre possibilité qui soit étudiée et travaillée. On ne croit pas à une centralisation. On croit qu'il serait beaucoup plus juste d'assouplir drastiquement une structure devenue effectivement trop lourde pour une Église pauvre, on est tous d'accord que notre Église est venue une petite Église, pour pouvoir remettre des forces en paroisse, je reprends un rapport de 2012, qui n'avait pas vraiment été étudié et qui s'appelait "mettre les forces dans les paroisses" d'Yves Bourquin. C'est la paroisse qui est d'abord le lieu de vie, le lieu de créativité parce que je crois qu'il faut des projets, qu'il faut entrer dans une toute autre manière de construire l'Église, mais ce n'est pas depuis en haut ou dans une structure plus hiérarchique. C'est en partant de la base, de la réflexion commune, des paroissiens, ministres, du Conseil paroissial qu'on peut chercher, trouver. On a beaucoup travaillé

à l'Entre-deux-Lacs sur la vision de notre paroisse, qui est un petit peu différente de celle de l'EREN, mais qui nous stimule aussi à avancer et à être créatif. Je crois que toutes les paroisses ont cette capacité, je n'en ai fréquenté que 3 de l'intérieur mais je crois que c'est possible. Alors qu'à la place de redonner cette vie aux paroisses, ce rapport augmente, en tout cas financièrement, les postes de structure et dans un tout petit paragraphe à la p.29, il est parlé d'équilibrer les finances, alors que j'ai appris qu'il y a plein de noisettes, en enlevant juste 5 postes et demi en paroisse. Mais pourquoi en paroisse ? Qu'est-ce que l'Église pour vous, pour nous, sinon une communauté locale qui vit sa foi et qui la partage ? Alors c'est clair que nous ne pouvons et ne voulons pas cautionner cette direction que le Conseil synodal souhaite nous faire prendre. À mon avis, il faudrait tout repenser en cherchant une autre alternative qui est de remettre des forces dans les paroisses. Je sais que vous avez énormément travaillé, je ne dis pas le contraire, et que ça serait un boulot énorme que de tout remettre en jeu, mais en même temps moi je crois que cela vaut la peine. Là, je serais prête à m'investir dans un groupe. Dans une Église presbytéro-synodale, on peut accentuer le presbytéro ou le synodal.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

On est en train de refaire la discussion d'EREN2023 où toutes les paroisses étaient invitées et où la paroisse de l'Entre-deux-Lacs n'était pas présente.

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

J'ai envie de vous remercier. D'extraordinaires choses sont sorties, notamment des mots qui m'inquiètent un petit peu, mais c'est une inquiétude que je comprends.

Le mot "sacrifié", c'est précisément ce qu'on ne veut plus qu'il se passe dans le Conseil synodal, l'impression de sacrifice. Il est tout à fait vrai que si l'on regarde le panorama du canton, avec une loupe, et en se focalisant sur certains endroits, nous verrons qu'il y a des endroits où il est tout à fait légitime qu'ils soient plus petits et plus centrés sur la communauté, comme l'est la Côte, et d'autres endroits où peut-être EREN 2003 a fait des ravages, mais je crois que c'est beaucoup plus complexe que cela, mais la régionalisation a eu d'autres effets dessus. Alors évidemment, c'est toujours facile d'utiliser l'exemple de la Chaux-de-Fonds et évidemment on l'utilise parce qu'il a été parlant ces derniers temps.

Une prophétie que j'aimerais faire, c'est que de toute manière le processus EREN2023 va se faire, d'une manière ou d'une autre et ce, indépendamment de la volonté, ou non, du Conseil synodal. Je vous donne un exemple. Admettons que nous n'ayons pas réussi à établir de nouveaux critères pour le tableau des postes, et que nous devons faire comme par le passé une division linéaire. Prenons l'exemple de la paroisse de la Côte, elle n'aura plus qu'un poste et peut-être à terme plus qu'un demi-poste. Que va-t-elle faire ? Nécessairement, elle va aller trouver ses voisines et faire des mutualisations. Donc, peu importe le cadre qui est mis, peu importe la conduite, des mutualisations vont devoir se faire si nous n'entrons pas dans l'autre partie du processus EREN2023, c'est-à-dire de trouver des financements par projets. Comme je l'ai dit, la structure n'est pas grand-chose dans tout cela.

Maintenant prenons un autre angle de vue, nous sommes toujours biaisés par notre vocabulaire. Quand on dit paroisse, on voit la réalité de celles que nous avons, de la paroisse que nous connaissons. Or, en effet, quand le Conseil synodal parle de 7 paroisses, il se maudit un peu en se disant qu'il aurait bien mieux fait de parler de 7 régions. Cela aurait peut-être posé moins de problème et cela aurait eu peut-être des consonances un peu plus structurelles. Je pense que pour le Conseil synodal, elle n'est pas inintéressante l'idée d'avoir des paroisses un peu plus nombreuses dans l'EREN, mais alors qu'on s'entende bien sur la définition. C'est bien ce qui se passe avec des lieux de vie, et en fait, ce que nous sommes en train de proposer, ou plutôt de prédire, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que les paroisses de demain vont ressembler aux lieux de vie d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il y en a des très actifs et d'autres moins. Cela va dépendre de toutes sortes de choses, y compris des milieux culturels, sociaux, ruraux ou citadins, etc. Nous savons bien quand même que dans le bas du canton, nous avons un soutien de membres plus actifs que dans le haut du canton. Néanmoins, ce que je crois, c'est qu'il y a vraiment des différences entre les différents endroits de notre canton, donc ils ne doivent pas être traités de la même façon.

Une autre prédiction, et peut-être une question, c'est de dire que si nous faisons l'étude réelle des coûts que coûteront les tâches support de nos paroisses si nous les cloisonnons, c'est-à-dire que si pour chaque paroisse il faut payer des expertises financières sur les bâtiments, payer des gens qui s'occupent de la location des salles, payer des gens qui s'occupent de l'informatique, des comptables, des caissiers, des administrateurs s'il n'y a plus de présidents, etc. Est-ce que la somme totale de ces coûts sera moins ou plus importante que si nous centralisons l'administration ? On n'est pas en train de parler de centraliser la vie, la vie paroissiale et évangélique doit rester sur le terrain, mais nous sommes en train de parler de ce qui justement nous coûte, de ce que nous n'arrivons plus à trouver en terme de bénévolé dans notre Église, vu le changement de la société. Personne ici ne souhaite ces changements. À la fois celui qui vous parle maintenant et qui a écrit le rapport en 2012 "mettons les forces dans les paroisses", il reste complètement persuadé de ses paroles de 2012 et ne considère pas les avoir trahies pour une miette parce que si ma vision a changé, c'est qu'il y a une part du monde qui a changé. Je vous rappelle qu'en 2011, le cataclysme que vivait notre Église était la désertion de Philip Morris. Maintenant, le monde a changé, aussi pour notre Église. Comment établirions-nous un tableau des postes qui soit correct ? Si on n'y arrive pas, eh bien effectivement il y aura de la débrouillardise, mais cette débrouillardise paroissiale, peut-être qu'elle sera très bonne, on ne le sait pas, mais ce qu'on sait, c'est qu'elle amènera à des mutualisations.

**M. Hyonou Paik**, au nom de la paroisse de la côte

Pour dissiper un petit malentendu, concernant la question des nouveaux critères pour la répartition des forces ministérielles pour le nouveau tableau des postes, la paroisse de la Côte ne s'y oppose pas. Au contraire, car avec les critères actuels, elle est une des plus grandes victimes, en ce qui concerne le nombre des paroissiens et d'actes ecclésiastiques. Si on choisit d'autres critères, la paroisse de la côte serait peut-être bénéficiaire. Par exemple, comme on parle des coûts, de l'équilibre financier, on pourrait regarder la proportion de la contribution ecclésiastique. Si on prend cela comme un nouveau critère de la répartition des forces ministérielles, cela va changer. On ne s'oppose pas à de nouveaux critères pour le nouveau tableau des postes. Deuxièmement, concernant la mutualisation, la paroisse de la Côte ne s'y oppose pas, au contraire, elle y est déjà active sans savoir que cela serait le processus EREN2023. Voilà, je voulais enlever deux malentendus possibles.

**M. Pierre Laurent Dakouri**, paroisse la Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La paroisse de la Chaux-de-Fonds n'est pas morte, elle est bien vivante. Une paroisse morte est une paroisse qui n'a pas d'activité, pas de ministre et personne pour la gérer. Aujourd'hui, la paroisse de la Chaux-de-Fonds est bien gérée. Le Conseil synodal a nommé un administrateur qui accompagne le Conseil paroissial...

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Je m'excuse mais, à ma connaissance, ce n'est pas le lieu pour exposer les difficultés ou les réussites de la paroisse la Chaux-de-Fonds. Je pense que les seuls aptes à prendre la parole par rapport à cela sont l'administrateur de la Chaux-de-Fonds ou les représentants du Conseil paroissial qui sont l'administrateur et le vice-président. Ce n'est pas que je ne veux pas te laisser la parole mais je trouve qu'il est délicat que tu prennes la défense d'une paroisse qu'on n'a pas attaquée, car on a été content d'entendre qu'il s'y passait des choses et que c'était positif. Il ne faut pas maintenant, d'une manière ou d'une autre, déballer le linge sale ou propre d'une paroisse devant le Synode. Cela n'a aucun lien avec le rapport et ce qui n'est pas en lien avec le rapport n'a pas à être discuté en Synode. Il faut entendre que le Synode est heureux d'avoir pris acte que l'administrateur, à qui je vais donner la parole, fait un travail qui a l'air d'être satisfaisant.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Ce qui a été mis en place par le Conseil synodal pour la paroisse de la Chaux-de-Fonds, c'est de l'entière responsabilité du Conseil synodal. En effet, nous avons la responsabilité de la

supervision du fonctionnement des paroisses. Ce qui est arrivé à la paroisse de la Chaux-de-Fonds pourrait, d'une manière ou d'une autre, arriver dans une autre paroisse.

En tant qu'administrateur, je vous demande simplement d'éviter des mots de morts et autres. La paroisse a eu des difficultés, nous y travaillons et je souhaiterais qu'au sein de ce Synode, on laisse travailler l'administrateur avec les ministres et les gens en place pour que la paix revienne dans cette paroisse et qu'elle puisse continuer d'assumer sa mission.

**M. Constantin Bacha**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

La question d'identité est essentielle à tout ce qui se fait. Je remercie le Conseil synodal et notre paroisse soutient le rapport. J'aimerais appeler à une bienveillance de la part de tout le monde, pour soi-même et pour les autres. Nous sommes ensemble. La bienveillance est importante parce que tout ce qui touche à une éventuelle restructuration, d'où qu'elle vienne, provoquera une crise identitaire. Les paroisses sont encrées identitairement. Moi cela m'arrangerait vachement de travailler avec la Côte, et de faire une seule paroisse, mais cela ne peut pas venir comme ça. Et c'est la même chose pour toutes les paroisses qui sont éventuellement appelées à collaborer ou autre. Cela vient du cœur, ça marche ou ça ne marche pas. Il y a des choses qui fonctionnent et c'est super mais on peut simplement être à l'écoute.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 33 oui, 0 non et 1 abstention

Discussion de détail

#### Résolution 1

Le Synode valide la visée présentée dans le rapport comme mode global d'avancement du processus.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 29 oui, 1 non et 4 abstentions

#### 6. Rapport n°4 du Conseil synodal : Modification dans le Règlement général de l'EREN : Destitution d'un membre de l'exécutif cantonal et d'un membre d'un Conseil paroissial dans une fonction élective

**Mme Anne Kaufmann**, rapporteuse

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil synodal vous présente un rapport par la modification dans le Règlement général de l'EREN : Destitution d'un membre de l'exécutif cantonal et d'un membre d'un Conseil paroissial dans une fonction élective.

Pourquoi cette demande de modification et encore pourquoi aujourd'hui et non pas demain ? À nos côtés, dans deux exécutifs de l'Église protestante, à Genève et au niveau suisse, à l'EERS, des situations difficiles ont été vécues. Dans les priorités à donner dans notre travail, nous avons décidé de combler ce vide juridique.

Nous vous proposons une modification du Règlement général, une petite partie dans un grand tout, tout, qui sera bien plus conséquent, à savoir, la refonte totale et complète du Règlement général de l'EREN. Pour ce travail, nous avons mandaté un juriste, Monsieur Yanick Bussy.

Le Conseil synodal a constaté l'absence d'articles concernant la destitution d'un membre de l'exécutif cantonal et par analogie, d'un membre d'un Conseil paroissial. Le Conseil synodal actuel tient à souligner qu'il se porte bien et comme on le dit, "Toute ressemblance avec des faits réels ne serait que pure et fortuite coïncidence."

Nous vous présentons cette modification déclinée en ajout de 7 articles. La tâche de modification partielle est délicate. Par motif de clarté, le Conseil synodal propose d'insérer les articles de cette procédure en annexe du Règlement général, plus précisément d'ajouter une annexe III.

Une destitution, de quoi s'agit-il ?

La destitution est un acte fort, mais également garant de la cohérence d'un tout, celui d'un fonctionnement collégial et constructif. L'inclusion d'une telle disposition doit être le lieu de s'assurer du parallélisme des formes dans le cadre de l'élection, mais également de la destitution. En effet, un pouvoir électif comprend, par corollaire, un pouvoir de destitution, qui peut être délégué selon la structure et les impératifs de lisibilité. Elle n'est jamais totalement anodine et représente, au moment de son débat et de son adoption, un pas important franchit par une entité.

La fonction élective, par essence, comprend une responsabilité importante, qu'elle s'adresse au corps électif direct ou, comme c'est le cas de l'EREN, au corps électif indirect composé des paroissiennes et paroissiens. La modification proposée aujourd'hui permettra à l'EREN, au travers de cette procédure réglementaire, d'être dotée d'un outil, qui nous l'espérons vivement, ne sera appliqué que dans des cas extrêmes, voire même que, l'insertion d'une telle disposition est souvent le gage de ne jamais devoir l'employer. Ne dit-on pas que : la meilleure disposition légale est celle qui n'est jamais utilisée.

L'adjonction d'un tel article nécessite impérativement la mise en place d'une procédure adaptée, comme vous pouvez le penser. Ainsi, au travers des résolutions, au nombre de 3, voici ce que nous vous proposons.

Intégrer dans le règlement le texte, 7 nouveaux articles dans une Annexe III

6 articles pour un membre de l'exécutif cantonal, par les articles 1,2,3,4,5,6

À signaler, en particulier, à l'article premier, la mention des « justes motifs ». Le descriptif ne saurait être exhaustif, puisqu'il doit pouvoir s'adapter à chaque situation. Pondérer entre l'opportunité de la poursuite du mandat de conseiller synodal et l'atteinte aux règles de la bonne foi.

Un autre 7ème article pour un membre d'un Conseil paroissial. Cette analogie a été prévue pour cette procédure en faveur des paroisses, notamment pour les membres des Conseils paroissiaux et par corollaire pour les députés, délégués par les paroisses.

D'autre part, la question de la notion de la publicité des débats a été soulevée. L'EREN étant reconnue comme institution d'intérêt public par le canton de Neuchâtel, (art. 98 de la Constitution de la République du Canton de Neuchâtel), elle se doit d'une certaine exemplarité. Une entité et a fortiori, une entité religieuse, véhicule des valeurs importantes. Dans le cas de l'EREN, ces valeurs sont d'ailleurs reconnues par l'État de Neuchâtel « dans un esprit de collaboration au service du peuple neuchâtelois ». Il est donc essentiel que les membres portant les décisions et la gestion de l'EREN œuvrent dans un esprit de soutien à des valeurs fondamentales communes.

Le modèle que nous vous proposons se tient hors de la sphère publique et ceci dans l'objectif de protéger l'ensemble des parties. Il nous a semblé judicieux de prévoir une forme de « huis clos » automatique pour les questions qui nous concernent aujourd'hui.

Nous attirons encore votre attention. À l'Article 53, la modification est apportée dans la deuxième partie de l'article, a. : Le huis clos est appliqué d'office pour le traitement des points relevant d'une demande de destitution au sens de l'Art. 1 de l'annexe III du présent règlement.

À l'Article 58, deuxième partie également, en a., vous pouvez lire le corollaire de la destitution au sens du même Art.1, concernant la responsabilité du président du Synode.

Tout en espérant que de telles situations ne se produiront jamais, et encore une fois que la meilleure disposition légale est celle qui n'est jamais utilisée, le Conseil synodal considère important de soumettre au Synode la procédure ci-dessous qui sera mise, si approbation, provisoirement, en Annexe III du Règlement général de l'EREN, dans l'attente d'une refonte complète dudit règlement dans le cadre du processus EREN2023 comme déjà annoncé ci-dessus. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

### Résolution 1

Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le Règlement général le texte de l'Annexe III concernant la destitution d'un membre de l'exécutif cantonal dans une fonction électorale par les articles 1,2,3,4,5 et 6.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

### Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans l'Annexe III du Règlement général l'article 7 concernant la destitution d'un membre d'un Conseil paroissial.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

### Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de modifier les articles 53 et 58 du Règlement général par l'adjonction des alinéas 53a et 58a.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté par 32 oui, 0 non et 1 abstention

## 7. Rapport n°5 du Conseil synodal : Motion des Hautes Joux concernant la réforme du Synode (187-I)

### **M. Adrien Bridel, rapporteur**

Mesdames, Messieurs, Ayant récemment cheminé sur les traces de Charles de Gaulle, je me permettrais en introduction de ce rapport de paraphraser, en m'adressant aux motionnaires, une célèbre phrase du Général : le Conseil synodal vous a compris !

Le Synode est un organe fabuleux, un moyen que nous nous sommes donnés mais qui ne va pas de soi. Un cénacle où les volontés se concordent afin d'orienter la vie entière de notre institution. Il s'agit donc d'en prendre le plus grand soin. C'est à cela que nous invite les motionnaires et le Conseil synodal ne peut qu'abonder dans leur direction.

De notre Église, le Synode doit assurer la plus parfaite représentativité. Tous les membres qui constituent cette « créature du Verbe » (comme la nommait Luther) doivent avoir voix au chapitre. Or donc, dans le cadre du processus EREN2023, ces membres vont subir prochainement d'importantes mutations, leurs morphologies respectives vont être appelées à changer. C'est à partir de ces configurations nouvelles une fois advenues, qu'un Synode nouveau, souple, dynamique et joyeux, s'agencera organiquement. Ainsi, pour s'exprimer en termes hégéliens, le Synode pourra envisager sa réforme une fois que la nouvelle réalité de notre Église aura accompli et terminé son processus de formation, dans une sorte d'accomplissement. Il viendra exprimer la maturité d'une réalité nouvelle. Car il ne peut être que la pure expression de cette réalité. Voici pourquoi le Conseil synodal, tout en incorporant pleinement l'élan des motionnaires vous invite à classer la motion.

Discussion sur l'entrée en matière

### **M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes Joux**

Nous avons déposé un amendement. Pour défendre cet amendement, je citerai simplement le Conseil synodal dans son rapport, en p.45 : "Force est de constater que le Synode, dans sa facture actuelle, est institutionnellement fragile. Les paroisses qui ont devoir d'y envoyer des députés peinent à en trouver. Ce qui entraîne à chaque changement de législature une incertitude

quant au fonctionnement même du Synode : les sièges seront-ils pourvus ? Les laïcs y seront-ils bien représentés ? Les députés seront-ils motivés ou juste présents parce qu'il le faut ? Sans compter, les difficultés récurrentes à repourvoir les sièges des commissions synodales, du Bureau du Synode et en particulier celui de sa présidence. Ce sont là des défis institutionnels majeurs."

Je sais gré au Conseil synodal de partager le souci profond de la paroisse des Hautes Joux qu'il relaie dans ce rapport à l'ensemble du Synode. Cependant, face à ce défi institutionnel majeur, la réponse est le classement vertical. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas courageux, ce n'est pas responsable.

Ce matin nous avons vécu une façon exemplaire, magistrale, de la difficulté à laquelle nous sommes confrontés. Nous n'arrivions pas à trouver des députés pour la CEG. Donc nous ne comprenons pas pourquoi il faut classer cette motion puisque finalement, elle est aussi partagée par le Conseil synodal. Qu'est-ce qui nous empêche de garder à l'esprit le besoin de renouveler, de réformer cette institution ? Ce n'est pas seulement une question de personnes à recruter, mais c'est aussi, pour moi fondamentalement, une question de réactivité par rapport au travail immense, considérable du Conseil synodal. Plus encore que la réactivité, c'est la proactivité. Il faudrait que le Conseil synodal ait un partenaire efficace face à lui. Donc, ne classons pas la motion, comme le propose le Conseil synodal, mais amendons-la comme nous le proposons.

**M. Frédéric Jakob**, au nom de la paroisse de La BARC

Le rapport du Conseil synodal évoque tous les problèmes d'une réforme du Synode et les reporte en fonction de l'évolution du processus EREN2023. Mais cela risque de reporter tout changement à la prochaine législature 2027-2031 ! Nous pensons qu'il ne serait pas plus aisé, comme proposé par le Conseil synodal, de renommer une commission synodale qui ferait caisse de résonance du processus. D'ailleurs l'ancienne commission synodale n'a pas souhaité ce nouveau mandat. Par contre une première réforme du Synode devrait quand même être possible, même avec une modification du Règlement général, avant le printemps 2023. Nous demandons que le Conseil synodal persiste et forme rapidement un groupe de travail.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

### Résolution 1

**Le Synode classe la motion 187-I (dite Motion des Hautes Joux).**

**M. Adrien Bridel**, conseiller synodal

Le Conseil synodal est d'accord de suivre l'amendement des Hautes Joux et il s'y rallie. On acte par écrit que c'est dans un horizon logique et pas juste un classement qui pourrait susciter la crainte d'une mise aux oubliettes.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Est-ce que le Conseil synodal est conscient qu'il devra classer la motion 187-I dans quelques années, avec une résolution ? Si elle n'est pas classée aujourd'hui, elle devra l'être ultérieurement.

**Mme Miriame Schneeberger**, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

On pourrait s'inspirer de ce que propose le Conseil synodal pour le prochain rapport, c'est à dire en première résolution de classer la motion et en deuxième résolution de garder l'amendement.

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

Nous préférons néanmoins garder la motion ouverte et accepter l'amendement, et nous veillerons au moment où le premier rapport décisionnel, parce que celui-ci on ne pouvait pas le considérer comme étant décisionnel vu qu'il n'y a aucune piste du Conseil synodal qui vous est soumise, on classera la motion.

## Amendement de la paroisse des Hautes Joux devenu la Résolution 1 du Conseil synodal

Le Synode prend acte de l'avancement des réflexions et réaffirme le mandat qu'il a confié au Conseil synodal pour traiter de la réforme du Synode.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

### 8. Rapport n°6 du Conseil synodal : Motion du Val-de-Travers concernant le Fonds immobilier (184-G)

**M. Jacques Péter, rapporteur**

Cette motion du Val-de-Travers a en tout cas eu une utilité, celle de reposer la question sur le but de ce fonds qui existe depuis des années, que l'on estime comme étant inaliénable. Je rappelle juste que l'inaliénabilité est une décision du Synode. Le Synode aurait la possibilité de supprimer ce fonds ou de changer tout ou partie de son règlement.

La réalité est un tout petit peu différente dans la mesure où l'utilisation de ce fonds a perdu de son importance ces 10 voire 15 dernières années, puisque les conditions de prêts des taux hypothécaires n'étaient plus intéressantes avec le marché immobilier et bancaire. Le fait que les paroisses ne doivent plus, de manière régulière, investir des sommes importantes dans la rénovation des cures propriétés de l'EREN, a fait que ce fonds est devenu beaucoup moins intéressant et donc, peu utilisé.

Il y a donc deux solutions. Quand on regarde l'analyse des éléments par rapport aux questions posées par le Val-de-Travers, soit vous décidez d'affaiblir le fonds, et à ce moment-là, soyons courageux, supprimons-le, parce que de toute façon, quelques que soient les hypothèses émises, on va vers un affaiblissement de ce fonds. Je me permets de vous rappeler que les 1,2 millions en 1966 valent à peu près aujourd'hui CHF 400'000.-, si on regarde l'explosion du coût de la vie durant cette période. L'autre solution serait de renforcer ce fonds en le dotant d'argent supplémentaire pour qu'il puisse véritablement être un partenaire dans les rénovations futures, que cela soit pour la caisse centrale ou pour les paroisses. Pour le Conseil synodal, la question était de dire est-ce qu'on prend la décision dans un sens ou dans l'autre aujourd'hui, ou imaginer attendre le fameux processus EREN2023. Néanmoins, vu la situation économique aujourd'hui, vu les problèmes de notre société actuelle, et le fait qu'on ne sait pas exactement dans quelle direction on veut aller au niveau de la gestion immobilière globale de notre patrimoine immobilier de l'EREN (caisse centrale et paroisses), le Conseil synodal souhaite le classement de cette motion mais s'engage, au moment où nous aurons débatté et aurons une politique immobilière beaucoup plus claire qu'aujourd'hui, de reprendre cette question en ayant le courage de choisir entre la disparition de ce fonds parce qu'il est inutile ou le renforcement de ce fonds.

Discussion sur l'entrée en matière

**M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers**

Le Conseil paroissial du Val-de-Travers a pris le temps de discuter de cette proposition du Conseil synodal et s'est trouvé hésitant entre réaffirmer sa demande au Synode de travailler maintenant au règlement du fonds immobilier ou de suivre la proposition du Conseil synodal qui propose de classer avec cet engagement de garder cette situation du fonds à l'esprit pour la suite de la définition de la politique immobilière.

Il y a un point en haut de la p.48, disposition en cas de dissolution du fonds immobilier qui nous a laissé un peu perplexe, parce que justement en déposant cette motion, nous avons invité le Synode à se réintéresser à cette question et à entrer dans la réflexion de la situation du fonds immobilier et la réponse qui nous est proposée est que c'est au Synode de faire ce travail-là. Alors soit on s'y est mal pris, soit on s'est renvoyé la balle dans un début d'échange, ce qui nous a

laissé un petit peu perplexe. Il est resté de cette réflexion du Conseil paroissial que nous souhaitons soutenir les propositions du Conseil synodal, entrer en matière et accepter les résolutions proposées aujourd'hui.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

### Résolution 1

Le Synode classe la motion 184-G de la Paroisse du Val-de-Travers concernant les dispositions d'utilisation du Fonds immobilier.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

### Résolution 2

Le Synode charge le Conseil synodal d'analyser le bien-fondé du maintien du Fonds immobilier, en lien avec la définition de la politique immobilière de l'EREN, au niveau cantonal et paroissial, dans le cadre du processus EREN2023.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

## 9. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Structure de l'administration et des Services cantonaux de l'EREN

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Le Conseil synodal va faire une présentation orale de ce rapport d'information. Nous n'allons pas ouvrir de discussion d'entrée en matière mais il y aura un temps pour poser les questions de clarification et de compréhension.

**M. Yves Bourquin**, rapporteur

Effectivement, à la 189<sup>e</sup> session du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Synode demandait au Conseil synodal de lui présenter, en juin 2022, un organigramme de l'administration et des services cantonaux de l'EREN dans un rapport d'information. Vous avez le rapport d'information et vous avez l'organigramme. Je vais vous le commenter légèrement, histoire de mettre de la chair sur les os pour ronger le tout.

Comme vous le voyez, vous êtes tout en haut, vous Synode. Bien sûr, au-dessus de vous il y a encore deux entités : l'assemblée générale de l'Église mais vu sa spécificité elle n'a pas de présidence réelle et n'est donc pas dans le schéma, et plus haut, bien sûr, il y a Dieu le père.

En dessous du Synode, on voit bien le Conseil synodal et vous voyez les dicastères. Ils sont expliqués dans le rapport d'information. Ces dicastères n'ont pas une vraie fonction structurelle de l'administration, mais ils sont de l'ordre de la responsabilité des tâches et des missions au sein du Conseil synodal en lien avec les conseillers synodaux. Nous en avons déterminé 8, en fait il y en a 1 par conseiller synodal et il y a le dicastère particulier de la présidence qui est surtout un dicastère de lien avec toutes sortes d'autres organes : les autres Églises, la CER, les politiques, les prises de paroles publiques, quand il y a de la représentation officielle qui doit être assurée par la présidence de notre Église.

Si on descend encore, nous voyons 3 grands blocs. Le premier grand bloc est un bloc rouge, tout à droite, nous irons de droite à gauche. Ce bloc, ce sont les secteurs cantonaux. Vous vous rappelez, nous avons établi, dans le Règlement général, lors du dernier Synode où il y a eu des changements dans le Règlement général au sujet des services cantonaux, 3 secteurs cantonaux : bénévolat, jeunesse et couples-enfance-famille et Terre Nouvelle et Recherche et développement.

Ces secteurs n'ont pas la même structure que les services cantonaux parce que le développement se fait sur le terrain paroissial de l'Église. Autant le bénévolat, c'est pour toute l'Église mais c'est aussi en paroisse, autant la jeunesse il y a une part cantonale et une part paroissiale dans le catéchisme, la même chose avec couples-enfance-famille, la même chose avec Terre Nouvelle et pour Recherche et développement, c'est le même principe vu que la plateforme est constituée de ministres ou d'envoyés professionnels des paroisses à l'exception de la modératrice qui elle représente aussi les services cantonaux. C'est donc la particularité du secteur rouge. On voit que chacun des blocs de ce secteur (bénévolat, jeunesse-famille, Église et société) est directement relié au Conseil synodal par un lien. Ce sont les liens rouges. Adrien Bridel, même s'il est démissionnaire pour cet été, a été le référent pour le Conseil synodal pour Église et société, Anne Kaufmann est la référente pour le bénévolat et Florian Schubert est le référent pour jeunesse et famille.

Si on passe dans le cadre vert, c'est-à-dire les services cantonaux, nous avons aussi opéré un très gros travail. Avant, il y en avait 3 (formation, aumôneries, développement et vie communautaire). Nous avons restructuré tout cela et avons gardé 2 services cantonaux, beaucoup liés en fait à des aumôneries. Presque tout ce qui se passe dans ces services cantonaux sont en lien avec les aumôneries. Dans l'EREN, il y a 2 types d'aumôneries : en lien avec la santé et en lien avec le social. Ce qui fait souvent un peu la différence, c'est : est-ce que les personnes qui sont visitées par les aumôniers sont dans un cadre médicalisé ou non. D'où ces 2 aspects évidemment. Pour le social, on a mis l'asile, les institutions sociales, les prisons, la rue, l'école post-obligatoire. Tout cela est bien décrit dans le rapport, sur le schéma ce n'est peut-être pas exhaustif. Du côté santé, il en va de même avec les hôpitaux, le CNP, les EMS, le foyer handicap. Il y a chaque fois des responsables, Anne-Pascale Isler et Sébastien Berney, et des aumôniers qui sont sur le terrain. Il y a une référente du Conseil synodal qui est Christine Hahn, qui d'ailleurs ne chôme pas ces temps avec le CNP, l'asile qui change tout le temps, etc. Peut-être qu'un jour cela sera plus calme ou, comme on dit, quand tu seras morte tu pourras te reposer ! Mais que cela se passe le plus tard possible, on est bien d'accord.

Ensuite, on descend dans les plus complexes, les casiers bruns, les services généraux ou transversaux. Ces services n'ont pas, à proprement parlé, de terrain. Si les services cantonaux ont comme terrain les institutions et se déploient dans les institutions, si les secteurs de l'Église ont comme terrain les paroisses ou des groupes émanant des paroisses dans l'EREN, les services généraux sont au service transversal de toute l'Église. Évidemment, InfoCom en est un excellent exemple. On le voit avec l'identité visuelle par exemple, ce service a fait un travail pour l'ensemble de l'Église. On sait qu'on peut solliciter InfoCom, toutes les paroisses peuvent le faire, presque sous une forme de bon, en disant ce dont elles ont besoin. Il propose toute une série de formes de choses. Il y a aussi la levée de fonds dans le service InfoCom. On a eu des débats pour savoir si on mettait la levée de fonds plutôt dans le financier. On est typiquement dans l'exemple où 2 services doivent se coordonner parce que le suivi des contributeurs va plutôt être fait au niveau finances et immobilier mais ce qui est de l'ordre de la promotion, recevoir de l'argent grâce à des moyens promotionnels, vendre ce que l'on fait et savoir en donner le meilleur, ce sera plutôt en lien avec la com. Les ressources humaines, c'est évident aussi que cela concerne toute l'Église, de l'administration centrale aux paroisses. Il y a même certaines paroisses qui font gérer leurs secrétaires ou personnels administratifs par les RH de l'EREN. Finances et immobilier, on le sait aussi, avec la secrétaire générale Corinne Burgener et le secrétariat général. Soyons clairs, le poste de secrétaire générale était intenable car il y avait la comptabilité, l'immobilier, la gestion de locaux, l'informatique et l'archivage, les projets supports qui sont des tâches politiques et en plus de cela se greffaient tous les problèmes liés aux tâches courantes du secrétariat. On sait bien comment cela se passe. On sait que les tâches courantes polluent la politique globale car elles arrivent toujours et on doit les traiter. Donc très vite, le Conseil synodal s'est rendu compte que pour que les tâches puissent être faites et bien faites et pour que la politique puisse être faite et bien faite également, donc que les dossiers avancent dans ces secteurs, il fallait absolument adjoindre quelqu'un pour le secrétariat général. Il y a eu plusieurs formules qui ont été essayées et qui n'ont pas donné satisfaction, mais la formule qui a été choisie en dernier par le Conseil synodal, et on a l'intuition que cela donnera satisfaction, c'est d'avoir privilégié une candidature

interne d'une personne déjà en place dans l'administration, donc qui connaît l'EREN, qui a aussi la reconnaissance et le soutien de ses pairs qui étaient déjà là dans le secrétariat. C'est pourquoi nous avons décidé d'engager Carole Blanchet pour un poste de responsable du secrétariat. Ce poste est évidemment directement lié hiérarchiquement au secrétariat général car la secrétaire générale reste la secrétaire générale et a la responsabilité politique du secrétariat. Donc vous voyez ce qu'il y a sur les épaules de Carole Blanchet, qui accessoirement est aussi secrétaire du Synode. Les lignes bleues sont précisément le flux de tâches confié au secrétariat dont la gestion des tâches est laissée à la secrétaire responsable du secrétariat. On voit que le Synode donne des tâches au secrétariat, que le Conseil synodal donne des tâches au secrétariat, que les paroisses donnent des tâches au secrétariat, que les secteurs de l'Église, les services cantonaux et les services généraux donnent des tâches au secrétariat. Ce sont justement les flux et c'est ce qui arrivait toujours sur la table du secrétaire général jusqu'à maintenant. Maintenant on espère que ces flux vont être gérés, vont être administrés par l'expertise de la secrétaire responsable du secrétariat. Maintenant, pour que ce travail puisse se faire sans une pression maximale en se demandant si elle a bien fait de privilégier cette tâche plutôt qu'une autre, nous avons décidé qu'un lien direct est établi entre la secrétaire responsable du secrétariat et le Conseil synodal. Un lien direct, précisément, pour ne pas avoir à porter des responsabilités plus grandes que celles qui ne devraient être si jamais trop de choses venaient en même temps au secrétariat.

Voilà donc l'explication que je vous livre, sans ajustement fin, pour que vous compreniez notre réflexion. À garder en mémoire ce schéma, à notre avis il est cohérent, fonctionnel, il va encore nécessiter des ajustements mais ce qui est sûr, c'est que pour chacune des personnes nécessaire, importante aux fonctions nécessaires et importantes au fonctionnement de l'EREN, il y a des liens qui sont établis. Nous voulions aussi qu'il y ait des endroits pour couper la verticalité et offrir des transversalités. C'est pour cela qu'au Conseil synodal nous avons continué de garder la politique qui avait été discutée, et parfois critiquée, au sein du Synode. En tout cas, les responsables des services généraux sont d'office assis à la table du Conseil synodal parce que vous ne pouvez pas vous imaginer à quel point l'expertise de leur terrain est précieux pour la compréhension des dossiers, pour les questions de détails, etc. On ne pourrait tout simplement pas prendre des décisions vraiment collégiales sans leurs expertises. Quant aux services cantonaux, ils sont invités ou convoqués selon les points qui sont à l'ordre du jour. Les séances du Conseil synodal durent, en principe, plus de 4 heures, donc bloquer des responsables pour 4 heures c'est aussi ne pas leur permettre de faire leur travail politique à côté. Nous essayons d'équilibrer ces gestions-là. Par contre, dans les secteurs de l'Église, les responsables sont à la table du Conseil synodal seulement sur convocation. Voilà, je suis à votre disposition pour des questions.

Discussion

**Mme Esther Berger, présidente du Synode**

Je remercie le Conseil synodal pour cette clarification.

**M. Zachée Betché, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre**

Merci beaucoup pour ce tableau. J'ai juste une question qui peut aussi émaner de ma pauvreté sémantique. Je lis "paroisses" et en dessous "clients". Je sais que d'un point de vue managérial, c'est tip top, mais appeler mes paroissiens "clients", j'ai de la peine.

**M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal**

Ce qu'il y a là derrière, c'est plus largement que les paroisses. En fait, les paroissiens sont dans le mots en gras "paroisses". Le mot "clients", c'est les autres qui sont inscrits nulle part mais qui tout à coup téléphonent à l'EREN et qui posent des questions souvent désappointantes. Par exemple, en 1973, il y avait un pasteur aux Brenets qui s'appelait tel et tel, or je suis un membre de sa famille et je cherche une généalogie, est-ce qu'on pourrait trouver cela quelque part dans vos registres ? Chaque fois qu'arrive une demande de cet ordre, c'est merci beaucoup, parce que déjà on ne sait plus très bien où aller. Alors en règle générale, la réponse est très claire, c'est allez

regarder à la paroisse des Hautes Joux. Et là c'est le président qui dit, merci beaucoup ! Néanmoins, voilà qui sont les clients. On a laissé ceci parce que dans notre réflexion, on a un autre schéma, un peu plus complexe que celui-ci, où dans le secrétariat général, il y a un côté qui est le pool interne et un autre côté le pool externe. Nous aimerions développer, au sein du secrétariat général, aussi un peu dans le but des mutualisations, un pool clientèle. Je crois qu'on l'a quand même évoqué dans le rapport projection EREN2023. Ce pool clientèle a pour but d'avoir au sein du secrétariat général des personnes qui disent : bon votre question est compliquée mais on va essayer de chercher un petit peu, donc de répondre à une clientèle externe, des bénéficiaires externes.

#### **10. Rapport d'information n°8 du Conseil synodal : Consultation des Services cantonaux suite au rapport de la Commission synodale de décembre 2021**

**Mme Christine Hahn, rapporteuse**

Mesdames, Messieurs, Chers députés, Comme mentionné dans le rapport, ce document fait suite à une demande du synode de décembre 2021

J'espère qu'à sa lecture, vous aurez pu découvrir quelques tâches des aumôniers de notre Église. Quand les députés du Synode découvrent des tâches de leur Église, cela démontre bien que le travail de lien entre les services cantonaux et les paroisses reste important. Si certains aumôniers se créent des occasions ou saisissent celles proposées par les paroisses pour partager leur travail, vous l'avez constaté, les relations sont fragiles. Le Conseil synodal s'attelle à la tâche de reconstruire des ponts entre les services cantonaux et les paroisses et s'approchera de la plateforme Recherche et développement et de vous dans les paroisses pour construire ensemble les synergies nécessaires à l'avancement de notre Église et du royaume de Dieu.

Les besoins d'aumôneries, d'accompagnement pour la société de notre canton sont immenses. Les services cantonaux et les paroisses aimeraient répondre à tous les besoins, mais nous constatons que nos forces et nos ressources sont limitées. Nous sommes contraints de faire des choix. Avec les informations de ce rapport, en lien avec la plateforme Recherche et développement, le Conseil synodal discernera les projets prioritaires à développer pour répondre au mieux aux besoins de notre Église et de notre société.

Le Conseil synodal remercie les aumôniers et les responsables des services cantonaux d'avoir pris le temps de répondre aux questions de ce rapport. Il les trouve utiles pour la suite du travail.

À vous la parole si vous souhaitez réagir et poser des questions sur ce rapport, je suis à votre disposition maintenant.

#### **11. Rapport d'information n°9 du Conseil synodal : Plateforme Recherche et développement**

Discussion

**Mme Christine Landry, au nom de la paroisse du Joran**

Nous sommes conscientes, Sylvane Auvinet et moi-même, pour la paroisse du Joran, d'avoir voulu à un certain moment placer quelque chose et cela ne s'est pas donné pour diverses circonstances. La plateforme Recherche et développement est mal comprise au niveau paroissial et on se demande quelle est la mission prioritaire de la plateforme, proposer de nouveaux projets ou réaliser ceux existants. Est-ce que c'est la plateforme qui est support de proposition pour les Conseils paroissiaux ou les Conseils paroissiaux pour la plateforme ? Il y a une espèce d'ambiguïté de qui fait quoi et à quel moment.

**M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal**

Maintenant qu'il y a un rapport d'information sur la plateforme Recherche et développement, et que ce rapport donne clairement le mandat qui a été transmis à la plateforme, est-ce que cela suffit pour le Conseil paroissial du Joran ou le mandat n'est pas suffisamment clair ?

**Mme Christine Landry**, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial a dit que cela continue de n'être pas clair, mais c'était en mon absence.

## **12. Rapport d'information n°10 du Conseil synodal : Bénédiction de mariage pour tous les couples mariés**

**Mme Christine Landry**, paroisse du Joran, en son nom propre

Concernant ce rapport, qui est en fait un état des lieux, et que nous n'avions pas imaginé sous cette forme pour le groupe de travail, personnellement j'ai besoin de dire que je ne m'attendais pas à un rapport de ce type-là, bien qu'ayant participé au groupe, nous avons pris une décision qui allait dans un autre sens, au niveau de la présentation au Synode. Certains paragraphes de ce rapport sont les dires de certaines personnes mais n'ont pas été discutés à fond. C'est un état des lieux à prendre avec des pincettes et il manque peut-être la phase finale qui serait la petite synthèse de Nicole Rochat sur comment nous allons continuer. Il me semble que c'était ça.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Moi j'avais compris que c'était un rapport d'information pour nous dire la composition du groupe de travail. C'est dans ce sens-là que je l'ai pris. Je n'ai pas pris ces propos pour parole d'évangile.

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

Le rapport du Conseil synodal n'est pas l'annexe. L'annexe est un compte-rendu, un rapport du groupe qui a été transmise au Conseil synodal par la modératrice Nicole Rochat, qui est également la responsable du secteur couples-enfance-famille, donc c'était tout à fait légitime que cela soit elle qui prenne la modération. Ce qui a été discuté entre elle et moi est que ce compte rendu entrerait à un des points du rapport. Ce point a été décidé par le Conseil synodal que ce serait une annexe, pour ne pas confondre ce qui est de l'ordre du Conseil synodal, à savoir le mandat et la composition du groupe. Effectivement, le Conseil synodal ne fait pas siens les propos du groupe, c'est extrêmement important de le dire, car nous-même, à la lecture, avons eu certaines remarques. Il s'est trouvé aussi la chose suivante, c'est que vous voyez que le rapport se trouve sur votre table. Il y a eu un moment donné une discussion avec le groupe de travail pour savoir s'il était déjà intégré dans les documents du Synode qui vous ont été envoyés il y a un mois, et nous avons pris la décision que non parce que le groupe n'avait pas suffisamment d'avancement à transmettre, mais il voulait néanmoins transmettre quelque chose au Synode de l'ordre du contenu et pas seulement la composition et le mandat. Donc vous avez ce rapport et il a été construit comme ça. La première partie est celle du Conseil synodal, l'annexe est celle du groupe qui n'engage, pour le moment, que le groupe, mais ni le Synode ni le Conseil synodal. Il s'agit donc d'un rapport d'une page avec une annexe de deux pages.

## **13. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode**

### **Motion de la paroisse des Hautes Joux**

**Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier un nouveau mode de financement des œuvres d'entraide qui ne contraint pas les paroisses avec une cible garantie.**

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

L'Assemblée générale de la paroisse des Hautes Joux du 29 avril dernier a demandé au Conseil paroissial de rédiger une motion au Synode sur le mode de financement des œuvres d'entraide. Le mode actuel, exigeant des paroisses de compléter la cible et ne comptabilisant pas les dons effectués de manière individuelle, est incompréhensible et considéré comme injuste car une paroisse ne peut pas donner plus que ce qu'elle reçoit, sachant que pour donner l'argent qu'elle

transmet aux œuvres, elle a déjà dépensé son argent pour faire des appels, en organisant un certain nombre d'activités qui ont un certain coût, soit financier soit en terme de ressources humaines ou en temps. On constate, à l'heure actuelle, que les œuvres d'entraide s'éloignent de plus en plus de la base des Églises et des paroisses, afin de trouver des fonds plus importants ailleurs. Si vous êtes des habitués des campagnes de carême, vous avez remarqué que le calendrier de carême n'a plus de versets et à peine des allusions faites à la résurrection. Il y a un fossé qui se crée entre les œuvres d'entraide et les Églises, qui s'explique entre autre par un besoin financier de plus en plus grand de la part des œuvres ce qui fait qu'elles essaient de toucher un plus grand public. Quand elles touchent un autre public que les Églises, elles le font à leur frais, elles gèrent la publicité. Par contre quand elles le font dans les Églises, c'est nous qui faisons tout le travail, et finalement avec la cible garantie, le don que nous consentons n'est plus vraiment un don vu qu'il est obligatoire, c'est un dû. Et comme en Suisse-romande, plusieurs Églises ne fonctionnent pas forcément avec le système de cible garantie, il apparaît à la paroisse des Hautes Joux qu'il est peut-être temps de mettre fin à ce système. C'est pour cela que la paroisse des Hautes Joux demande au Synode de charger le Conseil synodal de trouver un nouveau mode de financement des œuvres d'entraide qui ne contraindra plus les paroisses avec des cibles garanties, pour que le don solidaire que nous faisons, à la hauteur de nos possibilités, retrouve le véritable sens du don, et pas celui du dû.

**M. Yves Bourquin, président du Conseil synodal**

Sur le principe, le Conseil synodal est favorable à l'étude de la motion, peut-être de façon un peu plus large et globale qu'uniquement sur la question des cibles. J'aimerais juste rappeler quelque chose, pour que le Synode le sache, la question de Terre Nouvelle nous lie beaucoup aux autres Églises de Suisse, ce qui fait que nous sommes aussi liés, mais dans le sens positif du terme, à l'EERS sur cette question. Il ne va pas être question de se désolidariser complètement de Terre Nouvelle et de ses liens. Néanmoins j'apprécie, à titre personnel, beaucoup la dernière phrase de Julien von Allmen dans son plaidoyer : retrouver le sens du don et non du dû. Cela va aussi fortement dans le sens du rapport projection EREN2023, dont il y a un correctif sur la table. Nous sommes bien conscients, dans notre Église, que Terre Nouvelle est pluriel, il y a plusieurs œuvres qui sont un peu régies différemment, et c'est vrai, il y a de multiples financements, dans notre Église, sur lesquels les œuvres se servent, et cela est relativement peu comptabilisé. Il y a peu de reconnaissance des œuvres pour le travail que les Églises font pour elles.

**M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre**

Je ne me sens pas très à l'aise avec la proposition et il y a de la résistance. Un point, qu'on a renoncé à développer à propos du processus EREN2023, avait fait réagir, dans le Conseil paroissial, justement sur le sujet de Terre Nouvelle. Il y avait la mention que les collectes destinées à Terre Nouvelle constituaient un manque à gagner pour les paroisses. Je comprends bien qu'il peut y avoir une difficulté pour une paroisse, qui peine à financer ses activités, à consacrer son temps et ses efforts pour Terre Nouvelle. En même temps, dans le Conseil paroissial du Val-de-Travers, il y avait cet ancrage et cette conviction que la solidarité au sens large, incluant Terre Nouvelle, fait partie de l'ADN de l'engagement chrétien et de l'engagement paroissial aussi. Je viens d'utiliser le terme d'engagement qui me semble être une autre voie que celle du don ou du dû, mais une participation à la solidarité, à l'entraide et le partage. Dans l'argumentation, il y a eu le point que les œuvres semblent s'éloigner des Églises, mais on le leur rend bien avec cette proposition. J'ai entendu, dans les contacts que j'ai eu l'occasion d'avoir avec les responsables des œuvres, un grand besoin de maintenir et de travailler à ce lien entre les Églises et les œuvres historiques des Églises et j'aimerais participer à y travailler.

**M. Hyonou Paik, paroisse de la Côte, en son nom propre**

Je viens appuyer les paroles de David. Cette motion me gêne aussi parce que, même si ces œuvres d'entraide sont plus ou moins distancées, depuis le temps, avec le contexte social, elles avaient des liens forts avec notre Église, ou elles sont nées à l'initiative de nos Églises, avec l'idée

que nous ne pouvons pas faire nous-même ce travail alors on le délègue aux œuvres et nous les soutenons.

Si je fais une sorte de parallèle avec la contribution ecclésiastique volontaire, avec ce sens du don et non pas du dû, la spiritualité fait partie de la vie sociale et des personnes, même si elles ne sont pas pratiquantes, peuvent vouloir la payer pour contribuer à la spiritualité.

Mais nous avons cette nostalgie de ce qu'on aimerait avoir, alors pourquoi on ferait aux œuvres d'entraide ce qu'on n'a pas envie qu'on nous impose ?

**M. Constantin Bacha**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Le terme "contraindre" ne me convient pas, on peut peut-être parler d'astreindre. La paroisse de Neuchâtel a CHF 89'000.- par année, c'est difficile mais on y arrive chaque année. Vous connaissez le texte de Matthieu 25, la fameuse parabole quand Jésus dit "J'étais nu et vous m'avez habillé, j'avais faim et vous m'avez nourri, etc." alors personnellement je refuserai cette motion.

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Je remercie les interventions qui sont venues après moi. J'aimerais juste réorienter le cœur de ce que nous demandons. On ne demande pas du tout d'arrêter la solidarité, ni d'avoir un système où on en fait le moins possible pour être tranquille chez soi, mais, au contraire, que tout ce qu'on fait soit vraiment volontaire et pas quelque chose dans le but d'atteindre la cible. Dans notre canton, l'impôt ecclésiastique est volontaire. Si je ne veux pas donner, aucune autorité ne va m'envoyer un rappel. J'ai le choix véritablement de donner ou pas, c'est un véritable don. Terre Nouvelle devrait retrouver ce sens-là, ce qui se fait à la collecte le dimanche. Je donne ce que je veux et ce que je peux. Si les paroisses n'ont pas de seuil garanti à atteindre, elles donnent ce qu'elles peuvent avec l'énergie qu'elles ont bien voulu mettre, c'est donc 100% volontaire.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Est-ce que vous voulez mettre "astreindre" plutôt que "contraindre" dans votre motion ?

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

Oui, cela va très bien.

#### Motion de la paroisse des Hautes Joux

Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier un nouveau mode de financement des œuvres d'entraide qui n'astreigne pas les paroisses avec une cible garantie.

❖ Vote sur la motion : acceptée par 12 oui, 12 non et 9 abstentions

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Je vote oui afin que le Conseil synodal réfléchisse à la question du mode de financement des œuvres d'entraide.

❖ Vote final sur la motion : acceptée par 13 oui, 12 non et 9 abstentions

#### Motion de la paroisse de Neuchâtel

Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier la possibilité d'un engagement du Conseil synodal qui stimule, coordonne et mutualise les actions et activités des paroisses en faveur de la Création.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Cette motion a été demandée par l'assemblée générale de la paroisse. Voici ce qui a été lu :

Lors de l'assemblée du Conseil œcuménique des Églises (COE) de Vancouver au Canada en 1983, le projet « justice, paix et sauvegarde de la Création » prend forme. L'Église réformée fait partie du COE et est partie prenante de ce vaste projet qui décide d'actions concrètes en Europe

lors d'une Assemblée œcuménique européenne en 1989, à Bâle. Avec le thème « la justice et la paix pour la création entière », les délégués des Églises demandent l'élaboration notamment d'un nouvel ordre économique international qui permette de combattre la pauvreté, tout en respectant l'environnement. [https://www.persee.fr/doc/rhpr\\_0035-2403\\_1989\\_num\\_69\\_3\\_5031](https://www.persee.fr/doc/rhpr_0035-2403_1989_num_69_3_5031).

Née en 1986, et très présente en Suisse alémanique, l'association œco Églises pour l'environnement œuvre en vue d'un changement de mentalité et veut développer ses contacts avec les Églises de Suisse romande. À cette fin, elle a dégagé un peu d'argent pour un petit poste de secrétaire francophone sur une période limitée afin de valoriser les actions de terrain et de faire fructifier les graines déjà semées par les Églises.

Sur le terrain : pour les paroisses

Suite notamment à la Campagne œcuménique de ce printemps 2022, le Conseil paroissial de Neuchâtel souhaite que le Conseil synodal stimule, coordonne et mutualise les actions et engagements des paroisses en faveur de la Création, telles que l'adaptation des chauffages des bâtiments et autres salles paroissiales à des énergies non fossiles par exemple, ou des actions de sensibilisation etc., afin de contribuer à l'effort citoyen en faveur de la préservation de la biodiversité et du climat. D'où le dépôt de notre motion.

**M. Adrien Bridel, conseiller synodal**

Si j'ai bien compris la motion de la paroisse de Neuchâtel, on est donc plutôt sur quelque chose qui serait de l'investissement dans l'immobilier, de l'adaptation. À ce titre-là, on doit différencier deux choses.

Je vais commencer par vous dire ce qu'il est en l'état. Notre responsable cantonale Terre Nouvelle a aussi une dimension "sauvegarde de la création". Ce n'est pas dans l'intitulé de son poste, contrairement à ce qu'on pourrait trouver, par exemple, dans l'Église vaudoise où on a vraiment Terre Nouvelle et Sauvegarde de la création. On y tend informellement. À ce titre, Yvena Garraud Thomas est membre d'EcoÉglise, qui est une association plus spécifiquement romande et qui est plutôt dans l'aide directe aux paroisses, par exemple sur comment réduire notre empreinte carbone, agir plus écologiquement, mais le pendant proprement immobilier, qui nécessite des investissements, se rapproche plus de ce qui se fait au niveau du Coq Vert, qui est une association écologique à l'échelon suisse. Elle est beaucoup plus ambitieuse notamment dans l'investissement que cela représente au niveau de la conversion du parc immobilier des Églises. On a deux choses de natures très différentes et d'engagements de natures différentes, qu'il faut peut-être séparer.

J'ai demandé, au nom de l'EREN et il y a de ça environ 1 année et demi, à la CER de revenir avec un panel global de tous les engagements des différentes Églises romandes pour coordonner, voire mutualiser, les efforts des Églises romandes sur le plan de l'écologie. Ce rapport du Conseil exécutif de la CER est encore à venir.

**Mme Esther Berger, présidente du Synode**

On entend bien que le Conseil synodal a déjà un pied dans la question. Ce qui est demandé, c'est que le Conseil synodal stimule, coordonne, mutualise les actions et activités des paroisses en faveur de la Création. Enfin, qu'il étudie la possibilité qu'il s'engage à faire cela.

❖ Vote sur la motion : acceptée par 29 oui, 0 non et 5 abstentions

**Motion urgente de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs**

Le Synode demande à l'Église Évangélique Réformée de Suisse d'examiner cette question et de proposer la suspension de l'Église Orthodoxe Russe du COE ou une autre mesure visant à sauvegarder la crédibilité du COE et des Églises.

**M. Raoul Pagnamenta, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs**

Chers membres du Synode, vous avez sûrement lu ou entendu quelques propos que le patriarche Cyrille de l'Église orthodoxe de Russie a tenu ces derniers temps. A ces différents propos, il faut

considérer la race slave comme une race supérieure prête à sauver le monde de la décadence. Il appelle la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine, une guerre sainte, une guerre métaphysique du bien contre le mal. Les soldats russes sont, pour lui, des héros, des modèles à imiter. Il les absout de péchés qu'ils auraient pu commettre dans des villes ukrainiennes. De telles affirmations ne peuvent pas être considérées comme l'expression d'une foi chrétienne, elles reflètent une théologie païenne, on peut remplacer slave par aryen et vous verrez quelques affinités avec les religions païennes du Nord, et avec les propos d'un autre fou qui, il y a moins de 100 ans, tyrannisait l'Europe.

Tous les Orthodoxes russes ne partagent pas l'avis de leur patriarche, heureusement, mais leur structure d'Église fait de Cyrille et des évêques qui le soutiennent, la voix officielle de l'Église orthodoxe russe. Or, cette Église fait partie du Conseil œcuménique des Églises, au même titre que l'Église évangélique réformée de Suisse, dont, en tant qu'EREN, nous faisons partie. Le COE a comme mission de promouvoir le dialogue entre Églises, et par ce dialogue, de promouvoir la paix dans le monde. Sur la feuille que vous avez sous les yeux, il y a quelques citations de la Constitution et du Règlement général du COE qui rappellent cette mission. Me dire que l'Église orthodoxe russe fasse partie de la même association d'Églises que nous me fait éprouver de la honte. Peut-on accepter de considérer l'Église orthodoxe russe comme une Église parmi d'autres Églises, et les appellations de son patriarche comme une interprétation de l'évangile parmi d'autres ? La présence de l'Église orthodoxe russe dans le Conseil œcuménique des Églises discrédite toutes les Églises. C'est pourquoi nous demandons que son appartenance soit suspendue jusqu'à ce que ses autorités incarnent à nouveau un message chrétien évangélique. Nous faisons partie du Conseil œcuménique des Églises, par l'Église évangélique réformée suisse, et c'est pourquoi nous demandons à nos autorités synodales de se manifester auprès des responsables de l'EERS pour qu'elle puisse transmettre notre demande au Comité exécutif du COE qui se retrouve, ces jours-ci, en vue de l'assemblée générale du mois prochain. D'autres Églises réformées suisses, à ma connaissance celle de Zurich et celle du Tessin, et peut-être d'autres, ont adressé à l'EERS des demandes semblables à celle-ci. Si vous acceptez cette motion, nous ne serons pas les seuls.

Ce que nous demandons est évidemment écrit en gras, mais il y a aussi un petit peu plus dans le paragraphe concernant le passé comme membre du KGB de Cyrille. On demande que cela soit une motion urgente afin qu'on n'attende pas le prochain Synode pour avoir une proposition mais qu'on puisse la traiter dans les brefs délais avant que le COE ne se retrouve en assemblée générale.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Formellement, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs demande au Conseil synodal de placer cette motion en motion d'urgence, ce qui veut dire que nous devons discuter du fond de la question et prendre une décision que le Conseil synodal devra suivre.

**M. Yves Bourquin**, président du Conseil synodal

Il y a plusieurs problèmes avec cette motion, qui ne concernent en fait pas tellement le fond de la motion, mais plutôt le moment et la forme avec laquelle elle serait traitée si elle était acceptée. Le Conseil synodal se montre en défaveur de cette motion si elle demande au Conseil synodal, dans l'urgence, l'urgence nous allons la prononcer après pour que vous puissiez en débattre, c'est la moindre des choses parce que sinon on retient le débat, d'aller à l'EERS être le porte-flambeau de cette motion. Par contre, nous accepterions cette motion si vous demandez au Conseil synodal de la soutenir si elle arrive par un autre biais à l'EERS. Je vais vous dire pourquoi. Parce que nous sommes en tractation, en ce moment, avec le Synode de l'EERS sur une question que l'on juge tout autant importante et dans le même champs d'action. L'EREN est en train de demander un plus grand chiffre au budget pour l'asile, étant donné que nous avons deux centres fédéraux dans le canton de Neuchâtel, dont l'un est le plus important de Suisse. Comme vous le savez, notre Église a peu de moyens et paie ses aumôniers bien moins que dans le reste de la Suisse, nous avons ce flambeau-là à porter absolument au Synode du 12 juin cette année. Ce qui fait que, politiquement, nous n'allons pas demander à nos députés à l'EERS qui sont, pour rappel

Pierre de Salis et Christian Miaz, mais seul Pierre de Salis fait des défenses au Synode parce que Christian est au Bureau, nous n'allons pas demander à Pierre de Salis de défendre deux objets de l'Église neuchâteloise qui sont des objets légèrement polémiques. Même si, dans le fond, nous sommes en désaccord avec les propos de Cyrille et de l'Église orthodoxe russe, stratégiquement et politiquement nous ne pouvons pas le faire parce que nous risquerions de faire capoter très clairement notre autre projet.

Ce qui veut dire que pour le Conseil synodal, qui va néanmoins proposer l'urgence de la motion et vous aurez à la voter, voilà notre enjeu qui est expliqué en toute transparence. Nous suivrons une autre Église si elle en fait la motion au Conseil de l'EERS, et nous croyons savoir que d'autres Églises vont venir, et même peut-être l'Église zurichoise.

Donc nous invitons le Synode à suivre cette voie, c'est-à-dire à attendre que le sujet soit amené au Synode de l'EERS par une autre Église et de laisser l'Église neuchâteloise soutenir ce sujet à ce moment-là mais de la laisser, en toute quiétude, défendre le plus gros sujet qu'elle a à défendre à ce Synode, à savoir une augmentation drastique du budget pour ses subsides asile.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

Avant de faire une quelconque modification de la motion, le Synode doit décider s'il veut traiter la question tout de suite en acceptant l'urgence.

❖ Vote sur l'urgence de la motion : acceptée par 32 oui et 2 non

#### Motion urgente de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode demande à l'Église Évangélique Réformée de Suisse d'examiner cette question et de proposer la suspension de l'Église Orthodoxe Russe du COE ou une autre mesure visant à sauvegarder la crédibilité du COE et des Églises.

**M. Raoul Pagnamenta**, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Je suis un peu emprunté par rapport à cette nouvelle information. C'est clair que le Synode de Zurich a déjà voté, tout comme celui du Tessin, sur cette question, qui va être amenée au Synode de l'EERS. Dans ce cas, le fait de soutenir est suffisant. Je trouvais intéressant, en terme de visibilité, de dire explicitement qu'on est en faveur de cette motion, mais en même temps on n'a pas non plus envie de couper l'herbe par rapport aux autres efforts qui sont prioritaires au niveau des effets que cela peut avoir sur l'être humain. Donc on peut imaginer une motion un peu comme l'a formulée Yves, soit : le Synode demande au Conseil synodal de charger les délégués de l'EREN....

**M. Florian Schubert**, conseiller synodal

Le Conseil synodal veut juste encore partager avec vous ceci : On est tous touchés par le conflit ukrainien, par ce que Cyrille et d'autres ont dit dans ce contexte-là.

Ceci dit, un COE sans l'Église orthodoxe russe, devient un COE presque uniquement protestant, ce qui ne fait plus très sens avec le terme œcuménique. D'autre part, être dans le COE ne signifie pas que nous sommes d'accord avec tout ce que les Églises membres disent. Je n'ai, par exemple, aucune idée de ce que l'Église orthodoxe éthiopienne dit de la guerre civile en Éthiopie. Nous ne savons pas ce que disent d'autres Églises dans d'autres pays en conflit. Évidemment, il y a de l'émotion dans le fait qu'on ne peut pas accepter ce qui est dit, c'est juste, mais la suspension du COE, même si cela s'est déjà fait dans d'autres situations, provoque une situation où le terme œcuménique devient un peu pâle.

#### Motion urgente de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode demande au Conseil synodal de charger les délégués de l'EREN au Synode de l'EERS de soutenir les demandes de suspension vis-à-vis de l'Église Orthodoxe de Russie du COE ou toute autre mesure visant à sauvegarder la crédibilité du COE et des Églises.

**Mme Karin Phildius**, paroisse la Chau-de-Fonds, en son nom propre

J'aimerais rappeler que le COE a joué un rôle énorme dans la lutte contre l'apartheid. Il avait été félicité par Mandela lui-même le jour où il est venu à Genève. J'y étais d'ailleurs. Alors ok, c'est émotionnel, mais ce n'est pas rien ce qui se joue-là. Imaginez que Cyrille vienne à Genève. C'est inimaginable. Ce qui est en train de se passer en Ukraine, c'est impossible de penser que c'est possible aujourd'hui. C'est peut-être le temps que l'Église se positionne aussi.

L'EERS de l'époque, soit la FEPS, avait été accusée de ne jamais avoir pris parti contre l'apartheid parce qu'il y avait des intérêts financiers. Il faut un petit peu faire marcher les méninges, la FEPS a joué un rôle déplorable parce qu'il y avait trop d'intérêts financiers. Alors là, dire que ce n'est plus œcuménique, on s'en fiche. Il faut suspendre, un point c'est tout.

**Mme Sylvane Auvinet**, paroisse du Joran, en son nom propre

La question est très délicate car, bien entendu, ce qui se passe doit être condamné. Mais d'un autre côté, le COE est précieux, le dialogue interreligieux avec les Orthodoxes est fragile et ils nous font un peu la grâce de nous accorder ce dialogue. Si on les suspend, j'ai du mal à imaginer, qu'ensuite, quand la situation sera meilleure, de les réinsérer dans ce dialogue. Qu'elle est la meilleure façon de lutter contre les propos de ce patriarche ? Sans suspendre, ne serait-ce pas de condamner, à l'intérieur du COE, sans se désolidariser mais de jouer notre rôle ? Est-ce une option envisageable ?

**M. Constantin Bacha**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

On parle de suspension de l'Église orthodoxe russe. Quand on va sur le site du COE pour regarder quelles sont les Églises membres, il y a des pages et des pages d'Églises orthodoxes. Est-ce que l'Église orthodoxe russe fait partie du COE telle quelle ? Il faut être claire. J'aimerais que nous soyons attentifs à une chose, c'est le danger de mettre dans le même paquet tout un peuple qui a la gueule fermée de force. L'Église orthodoxe ukrainienne a osé se détacher de l'Église orthodoxe russe, mais il en faut pas stigmatiser un peuple ou une église parce que son patriarche déconne. Cette guerre me fait vomir, j'ai moi-même vécu 15 ans de guerre au Liban.

**M. Raoul Pagnamenta**, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs.

L'Église orthodoxe russe n'est pas la seule Église orthodoxe qui fait partie du COE. Il y en a d'autres qui sont contre la guerre. Une proposition est la suspension mais on laisse le COE réfléchir quelle est la meilleure manière de souligner ce désaccord. C'est quelque chose de plutôt symbolique. L'ensemble des croyants russes, même s'ils sont contre ce que pense Cyrille, ne vont pas souffrir de cette décision. Je ne sais même pas s'ils savent ce que c'est que le COE et qu'il est important d'en faire partie. La question est vraiment symbolique, pour dire qu'on ne peut pas accepter qu'officiellement il y ait une position qui soit affirmée comme cela à l'intérieur du COE.

**M. Frédéric Jakob**, paroisse de La BARC, en son nom propre

Le secrétaire général par intérim du COE est le père Ioan Sauca, orthodoxe roumain, donc il saura dire ce qui est à propos. Il a d'ailleurs déjà écrit au patriarche Cyrille.

**M. Adrien Bridel**, conseiller synodal

J'ai un gros problème car il y a peu d'arguments théologiques, alors qu'une bonne moitié des députés sont des pasteurs. Comme au début de la Réforme, ce sont les laïcs qui font le boulot.

Premièrement, on est réformé, à la fois justifié et à la fois pécheur, cela concerne tout être humain, quel que soit son genre, la couleur de sa peau ou sa confession. Cette notion de suspension du COE, c'est de la tactique Ponce Pilate, c'est s'en laver les mains. Une bien-pensante qui me donnerait presque un peu la nausée. On a besoin de lieux diplomatiques pour discuter. Le conflit ukrainien est devenu très à la mode et j'ai un jeune élève musulman qui me rappelle chaque semaine qu'on ne ferait pas autant de cirque si ce n'était pas des blancs chrétiens. Je crois que ce gamin de 13 ans a raison. Florian vous a parlé du conflit civil érythréen, on était où en 2003 pour condamner le soutien des Églises protestantes américaines à l'invasion non justifiée de l'Iraq ? Soyons un peu cohérents, laissons tomber.

### Motion urgente de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode demande au Conseil synodal de charger les délégués de l'EREN au Synode de l'EERS de soutenir les demandes de suspension vis-à-vis de l'Église Orthodoxe de Russie du COE ou toute autre mesure visant à sauvegarder la crédibilité du COE et des Églises.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée par 26 oui, 4 non et 4 abstentions

#### 14. Remerciements au conseiller synodal sortant, M. Adrien Bridel

#### 15. Divers

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

En janvier dernier, je vous disais qu'il fallait commencer à prospecter les uns et les autres pour les postes à responsabilité, mais je ne pensais pas qu'aujourd'hui je devrais vous faire élire trois membres à la CEG.

Je tiens également à vous informer, afin qu'on puisse également le remercier, qu'un membre du Bureau du Synode a démissionné pour des raisons indépendantes de sa volonté, mais de déménagement. Je tiens à ce qu'on remercie Max Boegli pour sa participation au Bureau du Synode, merci pour ton apport. Il y a donc une place de député laïc vacante au Bureau du Synode. Je vous rappelle qu'en juin 2023, nous arriverons à la fin de notre mandat, à la fin de la législature et qu'il faudra trouver des personnes pour remplacer une bonne partie du Bureau, dont la présidence.

Nous sommes aussi toujours à la recherche de ministres prêts à célébrer les cultes du Synode, donc si vous avez dans votre paroisse un ministre qui a envie de célébrer un culte du Synode, merci de le signaler à Carole pour que nous puissions l'inviter à le faire.

Prière finale par **Mme Delphine Collaud**, députée ministre de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La présidente clôt la séance à 17h10.

Neuchâtel, le 01.06.2022

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente  
Mme Esther Berger



Le secrétaire  
M. Frédéric Jakob



#### Annonces

**Mercredi 7 décembre 2022**

191<sup>e</sup> Synode ordinaire à Montmirail

**Mercredi 7 juin 2023**

192<sup>e</sup> Synode ordinaire au Louverain